



Commission Centrale
ROSCREA
9 - 17 juin 2016



**PARTICIPANT(E)S À LA COMMISSION CENTRALE
Roscrea 2016**

1 **L'Abbé Général** Dom EAMON Fitzgerald

Membres de la Commission de Coordination :

2 Promoteur Dom JEAN-MARC Chéné, *Bellefontaine*
3 Vice-Promotrice Mère MARIE Fahy, *Glencairn*
4 Membres Dom ROBERTO De La Iglesia Perez, *Cardeña*
5 Mère REBEKKA Willekes, *Klaarland*
6 Dom BERNARDO Bonowitz, *Novo Mundo*

Supérieurs / Supérieures délégué(e)s des Régions :

7 CAN Dom CLEMENT Charbonneau, *Mistassini*
8 CNE Dom OLIVIER Quenardel, *Cîteaux*
9 ISLES Dom RICHARD Purcell, *Roscrea*
10 NED Dom BERNARDUS Peeters, *Tilburg*
11 ORIENS Mère GIOVANNA Garbelli, *Matutum*
12 Mère CECILIA Aoki, *Tenshien*
13 RAFMA Dom JEAN-BOSCO Kamali, *Victoria*
14 Mère HORTENSE Mituga Nsimire, *Clarté-Dieu (ABSENTE)*
15 RE Dom ISIDORO Anguita Fontecha, *Huerta*
16 RÉCiF Mère MARIE CHRISTINE Vilmain, *Rivet*
17 REI Mère MAGDALENA König, *Donnersberg* (suppléante)
18 REM Dom ÉRIC Antoine, *Aiguebelle* (suppléant)
19 REMILA Dom PLÁCIDO Alvarez Castro Quiros, *Los Andes (ABSENT)*
20 Mère STELLA Venezia, *Juigalpa*
21 USA Dom ELIAS Dietz, *Gethsemani*

Membres du Conseil de l'Abbé Général :

22 Dom TIMOTHY Kelly, Procureur
23 Mère DANIELE Levrard
24 Mère REGINA Nebo
25 Dom DAVID Lavich
26 Dom SANTIAGO - MARIA Rios

(soit **24 personnes** avec droit de vote)

Interprètes :

27	Français - Anglais	Père WILLIAM Dingwall, <i>Spencer</i>
28	Français - Espagnol	Père JOSÉ LUIS Monge, <i>Viaceli</i>
29	Anglais - Français	Père GODEFROY Raguenet de Saint Albin, <i>Syrie / Aiguebelle</i>
30	Anglais - Espagnol	Père SIMEON Leiva Marikakis, <i>Casa Generalizia / Spencer</i>
31	Espagnol - Français	Père RAPHAËL Garcia-Pelayo, <i>Cîteaux</i>
32	Espagnol - Anglais	Frère GREGORY Escardo, <i>Gethsemani</i>

Secrétaires :

33	Anglais	Sœur MARY ELLEN Mc Cormack, <i>Wrentham</i>
34	Français	Sœur CLAIRE Boutin, <i>Casa Generalizia / Echourgnac</i>
35	Espagnol	Sœur MARIA ESTHER Briso-Montiano , <i>Carrizo/Wrentham</i>

Invitée pour quelques jours :

Sœur MARIE Mouris, *Val d'Igny*, Secrétaire Centrale à la formation.

INTRODUCTION

L'Abbé Général a ouvert la Commission Centrale en accueillant les participants :

« Je suis heureux de vous accueillir à Roscrea pour la Commission Centrale. Tous les membres de la réunion ne sont pas présents : Dom Placido de los Andes (Venezuela), l'un des deux délégués de la REMILA, ainsi que Mère Hortense de la Clarté Dieu, seconde déléguée de la RAFMA, ne seront pas parmi nous.

L'objectif de cette réunion est de préparer le Chapitre Général, comme le dit la procédure, en coordonnant le travail des régions, en établissant le programme, en décidant comment les questions seront préparées et traitées et en fournissant l'organisation matérielle du Chapitre. Voilà notre travail durant ces jours de réunion.

Que l'Esprit Saint nous aide à travailler avec bonne volonté, sérénité et charité, avec de l'humour et de la clarté de manière à ce que nous soyons de bons serviteurs de Dieu et de l'Ordre pour le service de son Royaume par Christ notre Seigneur. »

PRELIMINAIRES

ETABLISSEMENT DES VOTES PENDANT LA COMMISSION CENTRALE

La Commission Centrale a débuté par une discussion au sujet d'une proposition de CNE concernant la formulation des votes au Chapitre :

« Pour que la Commission de Coordination puisse se concentrer uniquement sur son rôle principal qui est de gérer la marche des travaux du Chapitre Général, nous demandons que ce rôle soit dissocié de la tâche de formuler les votes » (CNE).

Il a été proposé qu'une Commission *ad hoc* de trois membres soit expérimentée au cours de cette Commission Centrale et que la procédure utilisée soit évaluée à la fin de la réunion.

La possibilité que la Commission Centrale délègue l'une de ses tâches à une commission *ad hoc*, pour une raison ou une autre, est prévue par le Règlement de la Commission Centrale au n° 10. Il est donc possible d'expérimenter cette proposition. La Commission Centrale est une bonne occasion pour faire cet essai en vue du Chapitre.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de prendre un vote, il a été jugé préférable de le faire étant donné qu'il s'agit d'une approche nouvelle dans la manière de formuler les votes.

Avant que le vote ne soit pris, il y a eu différents avis sur la question, en lien particulièrement avec le Chapitre Général. Il a été souligné que :

- la formulation des votes par une commission *ad hoc* allégerait sans doute la charge de travail de la Commission de Coordination du Chapitre Général mais que la Commission de Coordination ne devrait pas être exclue de la formulation des votes

- la Commission de Coordination du Chapitre Général pourrait formuler les votes et la Commission ad hoc pourrait être chargée de les réviser.
- la présence d'un membre de la Commission de Droit dans le groupe nommé pour cette tâche serait opportune, si ce n'est pas en tant que membre élu au moins en tant que conseiller.
- cette approche de la formulation des votes au Chapitre Général pourrait affecter le travail de la Commission de Coordination. Ce changement, en effet, affecte non seulement les votes mais aussi le rôle de la Commission de Coordination.
- il serait bon qu'il y ait, à la fin de la Commission Centrale, une évaluation et un vote portant sur l'expérience menée tout au long de la réunion.

VOTE 1.

NOUS SOUHAITONS GARDER LE *STATU QUO* COMME LE PREVOIT LA PROCEDURE DE LA COMMISSION CENTRALE (CF. II,9.B).

OUI 7 NON 12 ABST 4 *proposition rejetée*

(Nombre des votants: 23, un membre de la Commission Centrale n'étant pas encore arrivé)

VOTE 2.

NOUS SOUHAITONS QU'À CETTE COMMISSION CENTRALE LA COMMISSION DE COORDINATION CONTINUE DE PROPOSER LES VOTES. LA FORMULATION SERA REVISÉE PAR UNE COMMISSION *AD HOC*.

OUI 21 NON 1 ABST 1 **proposition acceptée**

Le VOTE suivant n'a pas été pris

NOUS SOUHAITONS QU'À CETTE COMMISSION CENTRALE UNE COMMISSION *AD HOC* SOIT RESPONSABLE DE LA FORMULATION DES VOTES.

Nomination et election pour la Commission *ad hoc* chargée de la révision des votes pendant la Commission Centrale

Dom Elias, de Gethsemani	22	élu
Mère Danielle, Conseillère de l'Abbé Général	17	élue
Dom Isidoro, de Huerta	13	élu

Evaluation de l'expérience menée au cours de la Commission Centrale

A la fin de la Commission Centrale, une évaluation a permis de revenir sur les aspects positifs et négatifs de cette Commission *ad hoc* chargée de la révision des votes et de réfléchir sur la possibilité de proposer ce nouveau mode de fonctionnement au prochain Chapitre Général.

de la part de la Commission de Coordination

- les votes étaient plus clairs au moment d'être présentés à l'assemblée. Cela a été évident à la fin de la réunion, le jour où la Commission de Coordination n'a pas eu le temps de donner ses votes à réviser auparavant à la Commission *ad hoc* : les votes étaient plus confus et beaucoup de temps a été perdu en assemblée à cause d'inexactitudes dans la formulation.
- cela rend la présentation des votes plus efficace
- moins de pression sur la Commission de Coordination. Au cours du Chapitre Général, il y a souvent beaucoup de pression pour parvenir à formuler les votes et il y a peu de temps pour le

faire. Si l'on sait que l'on va recevoir de l'aide de la part de la Commission *ad hoc*, il y aura moins de pression.

- Cela a été une expérience de collaboration qui s'est déroulée dans la paix et de manière constructive

de la part de la Commission *ad hoc*

- Il est important d'avoir une langue en commun pour éviter d'avoir à faire des traductions
- Le travail avec la Commission de Coordination a été très facile. Mais bien qu'il n'y ait eu aucun conflit durant la Commission Centrale, il est bon d'avoir à l'esprit qu'au Chapitre Général, il pourrait y en avoir !
- Il est important qu'il y ait des limites claires qui soient établies entre la Commission de Coordination et la Commission *ad hoc*.
- C'est à la Commission de Coordination que revient le dernier mot sur les votes.

de la part de l'assemblée

- Les corrections faites en assemblée étaient faciles à reprendre
- La facilité avec laquelle la Commission de Coordination et la Commission *ad hoc* ont travaillé ensemble était perceptible
- Si cette procédure était acceptée pour le Chapitre Général, il serait sage qu'il y ait dans la Commission *ad hoc* des personnes qui aient participé à celle de la Commission Centrale

VOTE 3.

NOUS RECOMMANDONS QUE LA COMMISSION DE COORDINATION NOMME UNE COMMISSION *AD HOC* DE TROIS PERSONNES REPRESENTANT LES TROIS LANGUES OFFICIELLES DU CG POUR REVISER LES VOTES FORMULES PAR LA COMMISSION DE COORDINATION.

OUI 23 NON 0 ABST 1 **proposition acceptée**

PREPARATION DU CHAPITRE GENERAL

1. CHOIX D'UN THEME POUR LE CHAPITRE GENERAL

La REMILA a proposé que le Chapitre Général ait un thème qui aide « *à ne pas se focaliser seulement sur l'analyse et la recherche de solutions aux problèmes pastoraux, mais aussi sur l'approfondissement de quelque aspect central de notre charisme, dans le contexte d'un monde pluriculturel* ». De même, la REM souhaiterait un thème, même si la Région n'a pas pris de vote. L'idée d'un thème plaît à ORIENS mais la région préférerait que ce soit réservé aux rapports de maisons. En revanche, d'autres maisons souhaitent qu'il n'y ait pas de thème au prochain chapitre.

Ceux qui étaient en faveur d'un thème ont fait les remarques suivantes :

- La question de la fragilité est une préoccupation pour plusieurs régions : réfléchir sur la Vision de l'Ordre pourrait être une ouverture et donner un nouveau souffle. Les jeunes ont besoin de se centrer sur ce qui est au cœur de notre charisme. Un thème à creuser tel que « la vision de l'Ordre » pourrait les stimuler à chercher plus en profondeur ce qui est au cœur de leur vocation.
- Un vote de la NED a demandé à l'Abbé Général et à son Conseil de jouer un rôle plus actif pour aider l'Ordre dans sa recherche d'une vision commune. Aux yeux de certains, il semble qu'il y ait, dans plusieurs régions, une soif de vision commune et que rien n'est fait pour l'apaiser, ce qui provoque une certaine frustration. Mais pour d'autres, il peut y avoir le danger d'une certaine surenchère de l'expression « vision commune ». Autant il est important d'avoir quelque chose qui nous unit en tant que communautés et Ordre, et ce sont les Constitutions, autant il n'est pas nécessairement mauvais d'avoir des visions différentes. Il peut y avoir une diversité légitime qui fait la grandeur de l'Ordre. C'était le thème du Statut *Unité et Pluralisme*, en 1969.
- Il pourrait être proposé quelque chose qui ait la forme d'un thème, qui nous aiderait à reconnaître notre fragilité à la lumière de l'Evangile et du mystère pascal et qui transformerait la fragilité en quelque chose de positif. Cela aiderait à rapporter aux communautés quelque chose d'optimiste.
- Peut-être que pourrait être incorporée dans un thème la suggestion de la RéCiF qui demande quelque chose qui « *stimule notre réflexion sur la façon de traduire dans la vie de nos communautés l'enseignement actuel de l'Eglise, par exemple dans le domaine de l'écologie, du dialogue inter-religieux et de la manière de nous laisser rejoindre par les 'périphéries'* »
- Quelques thèmes proposés pour le Chapitre: *Le Charisme cistercien : un chemin de guérison, de sanctification et de communion ; la mystique cistercienne ; la découverte du Christ dans un monde pluriculturel et la vie monastique aujourd'hui ; la communion à la lumière des Ecritures.*

Mais l'idée d'avoir un thème pendant le Chapitre Général a suscité aussi des réactions négatives :

- Le Chapitre Général n'est pas un congrès : on y vient pour travailler et pour affronter les réalités de l'Ordre et de nos communautés.
- Dans le passé, plusieurs ont eu l'expérience de thèmes qui n'ont pas été de bonnes expériences.
- Cela ne sert à rien d'avoir un thème pour avoir un thème.

- C'est bien suffisant de traiter correctement les questions que l'on a devant nous et de réfléchir pour savoir ce que nous devons faire, en se concentrant sur les grandes questions comme « l'autonomie ».
- Le thème pourrait être non pas pour le chapitre mais pour les rapports de maisons.

Deux votes de CAN ont demandé que soit formée une « Commission pour l'avenir de l'Ordre » composée de jeunes supérieurs, en vue de donner un nouveau souffle de vie à l'Ordre et qu'elle prépare une première réflexion présentée au prochain Chapitre Général. Futur de l'Ordre, Vision de l'Ordre semblent être des préoccupations largement partagées. Et ce nouveau souffle de vie pour stimuler la réflexion demeure une attente qui ne laisse personne indifférent. Mais une certaine réserve s'est fait sentir devant un projet qui pourrait créer un conflit de génération dans l'Ordre : la chose importante n'étant pas qu'un Supérieur soit jeune ou nouveau mais qu'il ait quelque chose à apporter au Chapitre.

Les votes suivants ont été pris :

VOTE 4

NOUS VOULONS UN THÈME POUR LE CG 2017.

OUI 7 NON 12 ABST 3 *proposition rejetée*

VOTE 5

NOUS DEMANDONS A L'ABBE GENERAL ET A SON CONSEIL DE CHOISIR PLUSIEURS SUPERIEURS DE L'ORDRE POUR PARLER AU CG SUR « LEUR VISION DE L'ORDRE POUR LE 21EME SIECLE ».

OUI 18 NON 1 ABST 5 **proposition acceptée**

2 - LES RAPPORTS DE MAISON

2-1 - Un thème ou des questions ?

Au Chapitre Général de 2014, il avait été décidé de ne pas prendre de thème mais d'avoir des questions directrices qui avaient été rédigées par deux membres de la Commission Centrale.

Pour le Chapitre Général de 2017, certaines régions ont demandé un thème tandis que d'autres régions ont préféré demander à nouveau des suggestions ou réflexions non contraignantes pour guider la réflexion des communautés.

2-1-1 . Rapports de Maison basés sur un questionnaire

Les mots qui sont revenus le plus souvent pour défendre le choix d'un questionnaire, sont les mots : « concret, vécu, réalité » en lien avec une demande d'honnêteté et d'authenticité.

- Il semble qu'il y ait la crainte partagée qu'un thème oriente le rapport de maison vers de beaux discours sur l'idéal de la vie monastique ne correspondant pas avec ce qui se vit dans la communauté
- Les questions sont plus concrètes et plus incisives face à la réalité et aident à reprendre le quotidien et le concret des communautés
- Elles ne sont pas impératives, les communautés ne sont pas obligées de les suivre pour établir leur rapport
- L'idéal serait quelque chose de générique pour éviter d'orienter les réponses

2-1-2 . Rapports de Maison basés sur un thème

Ceux qui étaient plutôt en faveur d'un thème pour la rédaction du rapport de maison ont souligné que :

- Il y a un besoin fort de stimuler la réflexion au sein des communautés et les questions ne sont pas toujours suffisantes pour les mettre au défi; avec seulement un questionnaire, le rapport risque de se limiter à des statistiques, à la présentation des ressources et des difficultés, et il manque de contenu.
- Il n'est pas exact de dire que lorsqu'un thème est proposé, le rapport devient théorique. Les Régions qui ont l'expérience de discussions en communauté autour de thèmes ont tenu à préciser que c'était pour elles l'occasion de parler de la vie réelle.

Un souhait partagé par beaucoup était que les rapports de maison soient **PLUS** qu'un simple résumé de situations difficiles ou de défis ; mais quel pourrait être ce **PLUS** ? Par exemple, une occasion d'aider les communautés fragiles à faire de leur situation de fragilité un défi positif ; pas seulement réfléchir sur une situation difficile mais lire cette fragilité comme un témoignage.

2-2 - Quel Theme ? Quelles Questions ?

Que le choix se porte vers un thème ou vers un questionnaire, certaines grandes interrogations partagées par beaucoup ont été reprises de façon récurrente et tournaient autour des mots : «vision commune, mission, défi, fragilité, avenir».

- Le désir partagé par tous de chercher une **vision commune** pour le futur dans notre contexte du XXI^{es} / **Le charisme cistercien** aujourd'hui et le **défi** de sa transmission dans le monde tel qu'il est et face aux difficultés de nos communautés
- Notre **mission** dans l'Eglise (ne pas tomber dans l'auto-référencialité : nos problèmes, ce qui se passe dans nos communautés et nous perdons la vision de l'Ordre, de l'Eglise, du monde...Quelle est notre mission dans l'Eglise ? Si nous perdons cette mission, nous perdons tout).
- **Comment répondons-nous** à ce que l'Eglise nous demande en tant que moines ?
- La réalité du **défi** et ce qui nous fait vivre

- Quelles sont nos **fragilités** et nos **forces** et quel chemin prendre pour que nos fragilités deviennent forces ?
- pour s'orienter de façon positive face à nos **fragilités**, 2 points de perspective sont nécessaires : la communauté ad intra (comment dynamiser à l'intérieur, elles peuvent et elles doivent vraiment faire quelque chose à l'intérieur sinon ce sera un maquillage ; revoir l'agir concret des supérieurs dans la communauté ; la vie de foi de la communauté concrétisée dans des choses très réelles ; les relations internes, l'ouverture vocationnelle) et la communauté ad extra (comment répondre à ce que l'église nous demande : écologie, rôle face à l'immigration, aux périphéries)...

Mais comme il est déjà difficile à l'échelle d'une communauté de trouver un thème ou une question qui rassemble en raison de la grande diversité, il l'est encore plus difficile à l'échelle de l'Ordre. Chercher de manière globale de grandes questions risque de ne pas être satisfaisant ; il a été proposé d'identifier des personnes qui ont quelque chose à dire, de les écouter et voir si quelque chose émerge.

Les votes 6 et 7 sont mutuellement exclusifs

VOTE 6

NOUS SOUHAITONS AVOIR UN THEME POUR LES RAPPORTS DE MAISON.

OUI 6 NON 18 ABST 0 *proposition rejetée*

VOTE 7

NOUS SOUHAITONS AVOIR DES QUESTIONS POUR ETABLIR LE RAPPORT DE MAISON.

OUI 20 NON 1 ABST 3 **proposition acceptée**

VOTE 8

NOUS SOUHAITONS QU'UNE COMMISSION DE 2 PERSONNES SOIT CONSTITUEE POUR FORMULER DES QUESTIONS GUIDES POUR LES RAPPORTS DE MAISONS.

OUI 18 NON 6 ABST 0 **proposition acceptée**

[L'autre option était : une commission de 3 personnes]

Mise en candidature et élection des auteurs du questionnaire devant guider les communautés dans la rédaction de leur rapport :

(au 2^o tour)

M. Lucia De Nasi Pani **17** **élue**

D. Erik De Mt St Bernard **16** **élu**

D. Elias de Gethsemani 5

M. Kathy de Redwoods 4

D. Bernardus de Tilburg 4

...

2-3 - Traitement des rapports de maison

2-3-1 . Recommandations aux modérateurs

Des régions ont adressé des recommandations afin que :

- les discussions sur les rapports de maison en assemblée plénière ne s'enlisent pas dans des questions et commentaires sans fin
- le respect des personnes en jeu soit préservé, certaines personnes au précédent chapitre ayant été blessées par un mauvais traitement public.

2-3-2 . Redistribution des rapports de maison

Ce sujet recoupant celui de la redistribution des Commissions, nous ne reprendrons pas ici tous les arguments qui ont été discutés (cf 6.3 p.27). Mais une proposition nouvelle d'ORIENS a été partagée : que les Commissions lisent et discutent les rapports de maison des Supérieurs membres de leur Commission. Une telle pratique permettrait :

- de ne pas avoir à demander les services d'un interprète et d'éviter ainsi les confusions de langage et les problèmes de difficultés de compréhension
- de gagner du temps en évitant les déplacements

Mais de nombreuses voix ont fait remarquer que :

- cela risquerait de limiter la liberté de parole des membres des Commissions
- les problèmes de langues sont liés à la dimension internationale de notre Ordre que nous devons assumer car elle est notre richesse

3 – LES RAPPORTS DE REGIONS

Aucune région n’a remis en cause l’existence des rapports de Régions. Plusieurs Régions ont émis des votes pour exprimer des recommandations ou des désirs concernant plus spécifiquement leur contenu ou leur mode de traitement.

3 – 1 . But des rapports de régions

La discussion sur la nécessité d’un thème ou d’un questionnaire pour l’élaboration des rapports de régions s’est transformée en une discussion sur la nature et le but de ces rapports.

A l’origine, les rapports de régions ont été pensés comme une aide visant à contextualiser les rapports de maison afin de mieux les comprendre. Certaines régions (RéCiF, USA) ont fait des propositions dans ce sens, visant à ce que ces rapports soient clairement une aide pour cerner la situation actuelle des régions et les forces et les défis qu’elles doivent affronter.

- Certains points qui avaient été soulignés au sujet des rapports de maison (cf 2.1.1 p.8) ont été repris, notamment la nécessité d’une ouverture sur l’avenir mais en partant toujours du concret, de la vraie vie des communautés
- Il a été souligné l’utilité d’avoir des statistiques jointes aux rapports de régions afin de se faire rapidement une idée claire sur la situation et l’évolution des régions

Mais d’autres Régions (REM, ORIENS) ont fait des propositions visant à élargir la portée de ces rapports en y donnant l’occasion aux Régions de dire leur manière de voir l’avenir de l’Ordre.

Cela permettrait :

- que chaque région puisse s’exprimer sur ses attentes (plusieurs communautés ont été déçues de voir que les questions posées au Chapitre de 2014 à la fin des rapports de maison n’ont pas été retenues. Les rapports de régions pourraient reprendre ce thème : qu’est-ce que les régions attendent de l’Ordre ?)
- de cheminer dans un discernement plus général pour voir où va l’Ordre

Les votes 9 et 10 sont mutuellement exclusifs

VOTE 9

NOUS SOUHAITONS AVOIR UN THEME POUR LES RAPPORTS DE REGION.

OUI	2	NON	21	ABST	0	<i>proposition rejetée</i>
-----	---	-----	----	------	---	----------------------------

VOTE 10

NOUS SOUHAITONS AVOIR DES QUESTIONS POUR ETABLIR LE RAPPORT DE REGION.

OUI	16	NON	5	ABST	3	proposition acceptée
-----	----	-----	---	------	---	-----------------------------

VOTE 11

NOUS SOUHAITONS QU’UNE COMMISSION DE 2 PERSONNES SOIT CONSTITUEE POUR FORMULER DES QUESTIONS GUIDES POUR LES RAPPORTS DE REGIONS.

OUI	18	NON	6	ABST	0	proposition acceptée
-----	----	-----	---	------	---	-----------------------------

(L’autre option était : une commission de 3 personnes)

[C’est la même commission qui rédigera les questions guides devant aider les Communautés à rédiger leur rapport de maison et les questions guides devant aider les Régions à rédiger leur propre rapport. Pour la composition de cette commission à laquelle ont été élus M. Lucia de Nasi Pani et Dom Erik de Mt St Bernard : cf 2.2 p.10]

3 – 2. Traitement des Rapports de Régions

3 - 2- 1. Quand ?

3 régions (USA, RéCiF, ORIENS) ont demandé à ce que ces rapports soient lus au début du Chapitre Général afin que leur lecture puisse participer à l'acquisition d'une vision globale de l'Ordre.

VOTE 12

NOUS SOUHAITONS QUE LES RAPPORTS DE REGION SOIENT LUS AU DEBUT DU CG.

OUI 22 NON 1 ABST 0 **proposition acceptée**

3 - 2- 2. Comment ?

Lus en privé puis discutés en assemblée

- NED et ISLES ont proposé que les rapports soient lus en privé puis discutés en assemblée durant une séance ; cela permettrait :

- de gagner du temps / mais est-ce que s'efforcer de gagner du temps est un bon critère de discernement ?
- d'alléger cette partie du chapitre qui est un peu lourde / mais est-ce que tous les capitulants prendront le temps de lire tous les rapports de régions s'ils ne sont pas lus publiquement ?
- de prendre le temps de les lire plus tranquillement / mais il est dommage de ne pas les entendre tous ensemble.

Lus et discutés en assemblée puis discutés en Commission

La REM a proposé que du temps soit donné aux Commissions pour pouvoir discuter sur ces rapports. Une certaine déception avait été notée en 2014 devant la richesse de certains rapports et l'impossibilité de pouvoir échanger sur ce qui avait été partagé. Il pourrait être intéressant de chercher à discerner quelles orientations pour l'Ordre et pour l'étude des rapports de maison on peut tirer de la lecture de tous ces rapports.

VOTE 13

NOUS SOUHAITONS QUE LES COMMISSIONS AIENT DU TEMPS POUR ECHANGER SUR LES RAPPORTS DE REGIONS.

OUI 15 NON 5 ABST 3 **proposition acceptée**

4 - POINTS AU PROGRAMME DU CHAPITRE GENERAL

4A - LES COMMUNAUTES EN FRAGILITE CROISSANTE

En réponse aux votes pris au Chapitre Général de 2014 qui demandaient qu'une commission rassemble toute la documentation produite sur les communautés en fragilité croissante et sur la CST 67 durant le Chapitre Général, un document de travail « *Communautés en fragilité croissante et CST 67* » a été préparé par la commission élue pour ce travail (composée par Dom Elias de Gethsemani, Dom Richard de Roscrea, et Mère Pilar de Tulebras). Il a été demandé aux Régions d'étudier ce document en vue de la préparation de la Commission Centrale de 2016.

En rappel, voici les votes qui ont été pris au Chapitre Général de 2014 :

vote 59

- *Nous souhaitons créer une commission qui rassemble toute la documentation produite sur les communautés en fragilité croissante et sur la CST 67 durant ce Chapitre Général, ainsi que la documentation correspondante provenant d'autres Ordres monastiques*

152 oui 10 non 5 abst. **proposition acceptée**

vote 60

- *Nous souhaitons que cette commission, à partir de la documentation rassemblée, formule suggestions et propositions aux Régions*

152 oui 11 non 5 abst. **proposition acceptée**

vote 61

- *Nous souhaitons que les Régions se prononcent pour un statut ou pour un guide pastoral*

148 oui 16 non 3 abst. **proposition acceptée**

Pour une réflexion large et positive

Un désir grandissant se fait sentir pour que la question traitant de la fragilité des Communautés et de l'autonomie puisse être abordée non pas sous un éclairage négatif mais d'une manière large et positive.

- Elargir la discussion sur l'autonomie et ne pas la limiter seulement aux Communautés fragiles.
- Aborder la question dans le contexte plus large de la Charte de Charité et de la façon dont nous vivons notre vie et la faiblesse de nos communautés
- Se concentrer plus sur les aspects pastoraux que législatifs lorsque l'on travaille ces questions avec les communautés
- S'intéresser davantage à la qualité de la vie qu'à l'autonomie
- Garder à l'esprit que même si certains monastères n'ont pas les conditions nécessaires pour être autonomes, certaines situations peuvent peut-être expliquer leur présence dans l'une ou l'autre partie du monde (par ex. le témoignage du Christ et de son Eglise au Maroc, en Syrie, en Bosnie Herzégovine...)

La fragilité vue comme un processus naturel de vie d'une Communauté : la vie et la mort

Le thème de la vie et de la mort comme processus naturel est revenu plusieurs fois pendant les échanges et il a été demandé d'insister sur ce point pendant le Chapitre : tout est don. Il convient de prendre en considération le cycle entier de la vie d'une communauté qui va de sa naissance à sa mort.

Un extrait de la conférence donnée par le Père Paciolla, durant le Congrès International de la Vie Consacrée, Rome, 2016, a été partagé par un membre de la Commission Centrale et a stimulé la

réflexion : L'autonomie est un don de l'Eglise aux communautés monastiques : ayant reçu ce don, il faut aussi être capable de le remettre.

Un fort désir s'est fait sentir pour la création d'un document qui puisse servir de support lorsqu'il y a des décisions à prendre : l'autonomie peut devenir quelque chose de pervers quand on préfère être convaincu d'être inspiré par l'Esprit Saint plutôt que de réfléchir à la situation comme un lieu de conversion.

4A.1 Autonomie : état de la question

Toutes les Régions ont demandé que le sujet traitant de l'autonomie des maisons soit mis au programme du Chapitre Général de 2017. Il s'agit d'un sujet très vaste, lié à de nombreux autres sujets : gouvernement d'une maison, formation, finances, statistiques, Pères Immédiats, filiations, suppression d'un monastère autonome et toutes les conséquences qu'implique cette décision.

Nombreux sont ceux qui ont demandé à ce que le concept d'autonomie soit clairement défini dès le début du Chapitre Général : qu'entendons-nous par autonomie ? Un vote de NED avait suggéré qu'un document de travail soit rédigé dans lequel soit clarifié le concept d'autonomie (son but, ses limites et ses possibilités).

Il a été relevé qu'en 2014, la Congrégation des Religieux a envoyé un questionnaire aux moniales cloîtrées dans lequel un paragraphe concerne l'autonomie. Il établit les critères à partir desquels on peut juger si une maison a perdu son autonomie, à la fois dans la réalité et d'un point de vue législatif. Les critères sont au nombre de 4 :

- Les membres
- Le supérieur
- La formation
- L'économie

Ces 4 points sont semblables à ce que nous avons dans le Statut des Fondations. Aux yeux de la Congrégation, pour être reconnu comme communauté autonome, il convient de pouvoir assumer ces quatre domaines.

Au vote 61 du Chapitre Général de 2014, il a été demandé aux Régions si elles préféreraient avoir un statut ou un guide pastoral sur les Communautés en fragilité croissante et quel type de document elles souhaitaient : législatif ? Pastoral ? Les deux à la fois ?

Les remarques suivantes reflètent les attentes des différentes Régions à ce sujet.

4A 1. 1 Un Statut?

On a constaté une certaine résistance au projet d'un Statut vu comme un document purement législatif et non pastoral. Cependant, certaines voix se sont fait entendre en faveur d'un statut :

- La révision du Statut des Fondations pourrait inclure le sujet (différents âges de la vie)
- Un nouveau Statut pourrait être rédigé pour favoriser la mise en place d'orientations pastorales

4A 1. 2. Un Guide Pastoral?

La plupart des Régions se sont prononcées en faveur d'un document qui aurait la forme d'un guide pastoral. Les demandes ne sont pas liées directement à la Cst 67 : il s'agirait plutôt d'avoir une documentation aidant à résoudre les nombreux aspects difficiles de la question concernant les communautés fragiles et leur autonomie. Les demandes se sont exprimées de la façon suivante :

- Un guide pastoral pour le soin des communautés en fragilité croissante

- Un guide pastoral tel que le décrit le document de travail « *Communautés en fragilité croissante et CST 67* » préparé par la commission élue au Chapitre Général de 2014
- Un document pastoral qui inclurait les suggestions faites par la CNE :
 - *Une introduction donnant la vision globale à partir de laquelle les points concrets qui suivent devront être interprétés*
 - *Le rôle du supérieur de la Maison concernée*
 - *Le rôle du Père Immédiat : accompagner la communauté en respectant sa situation particulière ; chercher avec la communauté de nouvelles dynamiques pour répondre à sa fragilité*
 - *Le rôle de la commission d'aide*
 - *Le rôle des commissions du Chapitre Général*
 - *Le rôle des Conférences Régionales,*
 - *etc...*

4A 1. 3 Quelque chose d'autre?

Un vade-mecum/ un mélange de statut et de guide pastoral /une « Déclaration » / des « Repères » /un document sans nom (et le Chapitre Général lui donnera un nom).

Comme bon nombre de Régions souhaitent un guide pastoral incluant des normes législatives, il pourrait s'agir simplement d'un document capable de guider, soutenir et accompagner les communautés en situation de fragilité croissante.

Il a été souligné qu'il est parfois facile d'enjoliver les faits par de belles pensées, alors que ce qui est réellement nécessaire, ce sont des orientations pratiques pouvant aider le Père Immédiat et les Commissions pour le futur à travailler sur des situations bien précises de fragilité. Il est évident qu'il y a certains cas où il n'est pas humainement ni monastiquement possible de continuer à soutenir un monastère et où il n'est pourtant pas possible d'obtenir les 2/3 de la majorité des voix de la part de cette communauté fragile.

Quel que soit le document qu'il sera nécessaire d'établir, il faudra qu'il repose sur des idées à la fois pastorales et très concrètes.

4A 2. Révision ou/et modification de la Cst 67

RÉCiF, NED, REMILA, RE, USA, REI ont exprimé leur désir que la Cst 67 soit révisée tandis qu'ORIENS préférerait l'ajout d'un Statut à la Cst 67.

Il a été souligné que la Cst 67 était un peu négative et que son mode de formulation était trop impératif : beaucoup éprouvent la nécessité que quelque chose soit fait pour la rendre plus encourageante.

Quelques suggestions de révisions :

- Réviser la Cst 67 en tenant compte d'une possible perte d'autonomie partielle et/ou temporaire dans le but de revivifier ou de supprimer un monastère
- Ajouter un statut, après la Constitution, qui dirait : « *C'est au Père Immédiat qu'il revient de prendre l'initiative dans le processus de la suppression d'un monastère.* »
- possibilité de revenir à un rang inférieur (et dans ce cas réfléchir à qui aurait le pouvoir de prendre cette décision) même si en fin de compte revenir à un rang inférieur n'est jamais une solution
- révision du vote aux 2/3 du Chapitre Conventuel car cela est presque impossible de l'obtenir dans une communauté fragilisée comme l'expérience l'a montré (Bien qu'à ce propos, la présentation du processus initié après le Chapitre de 2014 dans les maisons de moines en Irlande a été très éclairante et a permis de réaliser qu'il convenait de ne pas faire de généralisations sur ce sujet.)

VOTE 20

NOUS SOUHAITONS CONFIER LA REALISATION DE CE DOCUMENT A UNE COMMISSION.

OUI 23 NON 0 ABST 1 **proposition acceptée**

Les votes 21 et 22 sont mutuellement exclusifs

VOTE 21

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE COMMISSION SOIT COMPOSEE DE 2 MEMBRES.

OUI 9 NON 13 ABST 2 *proposition rejetée*

VOTE 22

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE COMMISSION SOIT COMPOSEE DE 3 MEMBRES.

OUI 19 NON 1 ABST 4 **proposition acceptée**

Mise en candidature et élection de la commission de 3 membres devant rédiger un document de travail pour l'accompagnement des communautés en fragilité croissante pour le Chapitre Général de 2017:

(au 2° tour)

Dom Bernardus de Tilburg	16	élu
M. Rebekka de Klaarland	13	élue
Dom Clément de Mistassini	13	élu
M. Dominique de Soleilmont	11	
Dom Malachias d'Echt	11	

4B - PERES IMMEDIATS ET STATUT DE LA VISITE REGULIERE

Il s'agit d'un thème qui est devenu complexe en raison de la difficulté actuelle de trouver des Pères Immédiats, et cette nécessité se fait même urgente dans certaines régions. La question est très liée à l'autonomie des maisons et à la nature juridique des filiations. A cette question s'ajoute celle des supérieurs non-prêtres. En effet, quand une communauté a un supérieur non-prêtre, le rôle du Père Immédiat est plus important puisqu'un supérieur non-prêtre ne peut habituellement pas agir en tant que Père Immédiat.

Plusieurs nouvelles situations ont surgi ces derniers temps et cela ira en augmentant à l'avenir.

La question des Pères Immédiats a été abordée plusieurs fois dans le passé.

4B. 1 Historique récent de la question

- **Commission Centrale de Cardeña en 2007.** Il a été demandé à la Commission de Droit de réaliser pour la RGM 2008 un document de travail sur les Structures de l'Ordre et d'y inclure la question des Pères Immédiats.
- **La RGM de 2008** a commencé à réfléchir sur le sujet.
- **A la RGM de 2011**, toutes les Commissions Mixtes ont étudié la question du rôle du P. Immédiat et des défis qu'il affronte dans son ministère. Les réflexions qui ont surgi de cette étude ont montré que certains points nécessitaient des éclaircissements et avaient besoin d'être davantage travaillé au Chapitre suivant. Aussi un vote fut-il pris pour que les propositions des Commissions soient étudiées au Chapitre Général de 2014.

- **En 2013, les Régions** ont réfléchi à cette demande et, à la Commission Centrale de Cîteaux 2013, sept Régions (RéCiF, RE, RAFMA, NED, REM, USA, CAN) ont estimé que la législation actuelle sur la Visite Régulière et sur les Pères Immédiats était insuffisante. D'autres Régions ont elles aussi proposé des changements à apporter dans le Statut de la Visite Régulière.
- **Au Chapitre Général de 2014**, avait été mise au programme la question de la Visite Régulière et du Père Immédiat qui devait être traité par procédure ordinaire. Mais en raison du manque de temps, elle n'a pas été étudiée.

4B. 2 Père Immédiat : état de la question

Il y a un réel besoin d'étudier sans attendre la question. REMILA, CNE, NED, USA, RAFMA, ISLES ont demandé d'une manière ou d'une autre que la question des Pères Immédiats soit mise au programme du Chapitre Général ainsi que celle de la difficulté de trouver des Pères Immédiats (USA, ISLES).

- Ce n'est pas seulement le problème d'une Région: ORIENS (avec les distances et la difficulté des langues); l'Europe (avec des communautés en fragilité croissante), l'Afrique (avec des situations très complexes), toutes les Régions sont concernées par ce problème.
- En raison de la difficulté de trouver des Pères Immédiats et du nombre croissant de Pères Immédiats délégués, il est devenu urgent de traiter ce sujet.
- Il n'existe pas un modèle unique de Père Immédiat. Les expériences sont diverses d'une Région de l'Ordre à l'autre.

4B. 3. Un cas particulier : les maisons africaines

Le cas particulier de plusieurs maisons d'Afrique, spécialement celles du Nigeria, a plus longuement retenu l'attention des membres de la Commission Centrale. Les Régions ISLES et RE ont demandé que le Chapitre Général de 2017 prenne en considération les problèmes et les besoins de ces communautés; parmi ces problèmes, demeure la question principale des Pères Immédiats, soulignée par la RAFMA, car plusieurs maisons actuellement n'ont pas de Père Immédiat. Comme il a été souligné, la question du Père Immédiat est une question particulièrement complexe dans les pays en voie de développement bien que le problème de l'absence de Père Immédiat ne soit pas la seule difficulté; les problèmes sont multiples et extrêmement liés entre eux :

- Problème de l'absence du Père Immédiat

- Au cours des 2 dernières années, il a été demandé à un bon nombre d'abbés s'ils accepteraient de devenir Père Immédiat de l'une ou l'autre de ces maisons et tous ont refusé.

Dans la recherche de Pères Immédiats, ce n'est pas seulement la quête d'une personne mais aussi celle d'une communauté. Un Abbé peut accepter de devenir Père Immédiat mais sa communauté peut y être défavorable.

- Problèmes économiques, de gestion et de soutien financier

- les maisons n'ont pas de ressources et sont extrêmement dépendantes du Père Immédiat pour survivre, ce qui rend confus son rôle de pasteur : comment séparer l'aspect pastoral du Père Immédiat de la réponse aux besoins matériels ? Comment trouver d'autres manières de répondre à ces besoins matériels souvent urgents ?

- Problèmes de formation et de transmission de la tradition monastique à de nouvelles communautés ou à des communautés en croissance

- Les Supérieurs d’Afrique sont jeunes et n’ont pas encore beaucoup d’expérience. Ils ont besoin d’être encouragés, soutenus et mis au défi. Ils ont besoin d’avoir quelqu’un qui parle avec eux et qui les conseille.

Quelques pistes pour aller plus loin :

Pour faire face à ces défis, la Commission Centrale a émis quelques suggestions :

- Former un petit groupe au début du Chapitre de 2017 pour identifier les problèmes réels et chercher des solutions, peut-être temporaires, mais répondant à l’urgence.
- Avoir une réunion des supérieurs africains avec leurs Père Immédiats en présence de l’Abbé Général et des membres de son Conseil impliqués dans les questions africaines (une possible réunion avant ou pendant le Chapitre Général de 2017) pour trouver des solutions concrètes
- Motiver des moines et des moniales d’expérience désireux d’aider des communautés africaines dans le domaine de la formation et qui pourraient être de bons soutiens pour les supérieurs.

En conclusion, un appel pressant a été lancé:

En 2019 sera célébré le IX^e centenaire de la Charte de Charité. Il y a pour l’Ordre plus qu’une obligation de réfléchir à la manière de nous aider dans ces situations. Il n’est pas suffisant de dire que l’on ne peut pas faire une visite. Nous sommes des communautés autonomes mais nous sommes aussi un Ordre et il doit pouvoir y avoir la possibilité pour le Chapitre Général de demander à quelqu’un d’assumer la paternité et la responsabilité d’une maison, au moins temporairement. S’il n’y a pas un changement d’attitude dans nos obligations d’entraide mutuelle dans ces situations, elles resteront sans solution. Et aucune situation ne reste stable : laissée sans solution, elle se détériore rapidement. Il doit y avoir des manières d’insister pour que des abbés et des communautés, en tenant compte d’une charge de travail raisonnable, prennent plus de responsabilités ; sinon la situation reste indéfiniment bloquée.

4B.1.4. Votes et élection

VOTE 23

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DES PERES IMMEDIATS SOIT ETUDIEE AU CG DE 2017, ETANT DONNE LE NOMBRE DES PERES IMMEDIATS DELEGUES ET LA DIFFICULTE DE TROUVER DES PERES IMMEDIATS.

OUI 24 **unanimité** **proposition acceptée**

VOTE 24

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DES PERES IMMEDIATS SOIT TRAITEE PAR LA PROCEDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 23 NON 0 ABST 1 **proposition acceptée**

(l’autre option était : par procédure ordinaire)

VOTE 25

NOUS SOUHAITONS QU’UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA QUESTION DES PERES IMMEDIATS SOIT ETABLI POUR EXAMINER LA SITUATION ACTUELLE ET PROPOSER DES SUGGESTIONS CREATIVES POUR L’AVENIR.

OUI 24 **unanimité** **proposition acceptée**

VOTE 26

NOUS SOUHAITONS CONFIER LA REDACTION DE CE DOCUMENT A UNE COMMISSION.

OUI 24 **unanimité** **proposition acceptée**

Les votes 27 et 28 sont mutuellement exclusifs

VOTE 27

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE COMMISSION SOIT COMPOSEE DE 2 PERSONNES.

OUI 6 NON 17 ABST 1 *proposition rejetée*

VOTE 28.

NOUS SOUHAITONS QUE CETTE COMMISSION SOIT COMPOSEE DE 3 PERSONNES.

OUI 22 NON 1 ABST 1 **proposition acceptée**

Election des 3 membres de la Commission qui rédigera le document de travail sur la question des Pères Immédiats

Dom Timothy, Procureur Général et Conseiller de l'Abbé Général	16	élu
M. Martha, de Gedono	13	élue
Dom Olivier, de Cîteaux	11	élu
Dom John Bosco, de Victoria	8	
M. Anne-Emmanuelle, de Blauvac	7	

4B. 5. Délégation de la Visite Régulière

Deux Régions (REMILA, CNE) se sont exprimées au sujet de la délégation de la Visite Régulière ; s'il est bon pour une communauté de bénéficier d'un nouveau regard de temps en temps, la période entre chaque délégation pourrait être prolongée et ne pas être nécessairement de 6 ans.

- Quand une communauté a un Père Immédiat d'une autre langue, 6 ans semble être un bon intervalle.
- Il a été souligné que dans le cas d'un Père Immédiat parlant une autre langue, la situation peut être difficile et que c'est une grande aide quand il est accompagné par quelqu'un parlant la langue de la communauté.
- Il a été suggéré d'unifier la législation des moines et des moniales au sujet de la délégation de la Visite Régulière. Mais il semble que la majorité des moines préfèrent conserver leur législation actuelle.
- Une question a été soulevée au sujet des Pères Immédiats refusant de déléguer les visites. Il a été souligné que, comme les Constitutions le prévoient, l'Abbé Général peut déléguer une visite en certaines occasions. Une suggestion a été faite de déléguer la visite au Président de la Région. Toutes les Régions n'ont pas la même manière d'aborder ces problèmes mais les Constitutions sont généralement à même de régler les problèmes qui peuvent surgir.

4C - DEMISSION D'UN ABBE OU D'UNE ABBESSE

4C.1 La présentation de la démission

Deux points de vue différents ont été exprimés au sujet de la présentation des démissions d'abbés/abbesses. REM, se référant à Cst 40, a mis en avant que les démissions devraient être toujours présentées au Chapitre Général tandis que USA et NED pensent qu'en raison du nombre croissant des démissions, il serait préférable qu'elles soient reçues par l'Abbé Général et son Conseil. Seuls les cas exceptionnels seraient référés au Chapitre Général, ce qui réduirait le temps consacré à la démission des abbés/abbesses pendant le Chapitre Général. En ce cas, un statut pourrait être ajouté à ce sujet qui deviendrait le ST 40.D

4C.2 Etude de la procédure de la démission des abbés/abbesses

La question de la démission des Abbés et Abbesses qui ont atteint l'âge canonique a été discutée par plusieurs Régions lors de leurs Conférences Régionales. Cette étude concerne aussi la procédure pour la situation des Supérieurs *ad nutum*.

Quelques points ont émergé :

- Certains désirent que les démissions se déroulent au début du Chapitre (mais d'autres suggèrent qu'il est mieux d'attendre que les Rapports de Maison aient été étudiés avant d'étudier les demandes de démission).
- Beaucoup ont été mal à l'aise avec la façon dont les démissions ont été présentées au dernier Chapitre. Cela explique la raison pour laquelle la RéCiF a proposé une procédure standardisée des votes des Commissions qui aurait l'avantage d'être la même pour tous les cas et pour toutes les Commissions. Même si certaines Régions ne sont pas totalement d'accord avec la procédure proposée par la RéCiF, et qui est la suivante :

- a) Nous acceptons la démission
O - N - Abst.
Si le vote est accepté, on prend le vote (b)
Si le vote n'est pas accepté, on prend le vote (c)
- b) La démission sera effective à telle date
O - N - Abst.
- c) L'abbé .x. présentera sa démission à tel moment
(prochain Chapitre Général, telle date fixée)
O - N - Abst

beaucoup reconnaissent toutefois qu'une telle manière de faire présenterait de grands avantages de clarté et de synthèse dans la présentation des votes des Commissions.

Le vote suivant a été pris :

VOTE 29

NOUS SOUHAITONS QUE LE CHAPITRE GENERAL UTILISE UNE PROCEDURE STANDARDISEE POUR LE TRAITEMENT DE LA DEMISSION DES ABBES ET ABBESSES.

OUI 24

unanimité

proposition acceptée

4C.3 Révision des Votes 47 - 50 du Chapitre Général de 2014

Les Régions USA et CAN ont demandé que les Votes 47-50 du Chapitre Général de 2014 soient révisés et USA a recommandé que si une personne de plus de 75 est postulée, elle soit automatiquement élue pour un mandat de 3 ans.

Voici les votes 47-50 du Chapitre Général de 2014 auxquels les Régions USA et CAN font référence :

1. Election de l'abbé/abbesse

vote 47

- « Un moine ou une moniale ayant atteint les 75 ans ne peut être ni élu(e) ni postulé » : Nous approuvons le ST 39.3.A.

69 oui 76 non 9 abst.

La proposition est refusée

vote 48

- « Le candidat (la candidate) doit être âgé(e) d'au moins 35 ans et ne pas avoir atteint les 75 ans » : Nous approuvons le ST 39.3.A complété

128 oui 28 non 8 abst.

La proposition est acceptée

2. Renonciation à la charge abbatiale

vote 49

- « L'abbé/abbesse ayant été postulé(e) à un âge supérieur à 75 ans et dont la postulation a été confirmée offrira spontanément sa démission au prochain Chapitre Général » : Nous approuvons le ST 40.A.bis

146 oui 9 non 10 abst.

La proposition est acceptée

vote 50

- « L'abbé/abbesse dont la démission à l'âge de 75 ans n'a pas été acceptée, la présente de nouveau au Chapitre suivant » : Nous approuvons le nouveau ST 40.A.ter

155 oui 4 non 6 abst.

La proposition est acceptée

Il a été souligné que :

- Cela fait plusieurs années qu'il y a dans l'Ordre des demandes pour que soit élevé l'âge de la démission des Supérieurs et ces votes étaient un moyen de répondre à cette demande.
- Après le Chapitre, il y a eu un cas correspondant au contenu de ces votes pris au Chapitre de 2014. Le Père Immédiat qui ne s'était pas montré favorable à ces votes au moment du Chapitre a pu expérimenter qu'ils fonctionnaient bien et comprendre leur intérêt.

Cependant :

- Comme il y avait beaucoup de confusion au moment où les votes ont été pris au Chapitre, certains se demandent si tout le monde a bien saisi l'importance de ces votes.
- D'autres pensent qu'il y a déjà dans nos Constitutions tout ce qu'il faut pour pouvoir affronter les situations concernant résignations et postulations ; il ne leur semblait pas nécessaire de devoir prendre ces votes particuliers.
- Ces statuts ne donnent pas de véritables solutions ; ils ne font que repousser les échéances : trois ans après, les mêmes problèmes se reposent ; il est urgent de trouver des solutions nouvelles.
- Cette question est très liée à celle du Père Immédiat. Toutes les questions sont très liées : Pères Immédiats, fragilité et viabilité de la Communauté, résignation, nomination des supérieurs *ad nutum* et supérieurs de 75 ans. Si la Commission Centrale décide de placer la révision des votes 47-50 au programme du Chapitre Général de 2017, il serait nécessaire de demander un document de travail pour aider à réfléchir sur ce sujet et à clarifier les liens qu'il y a entre les divers aspects de cette question.

VOTE 30

NOUS SOUHAITONS QUE SOIT MISE AU PROGRAMME DU CG DE 2017 LA REVISION DES VOTES 47-50 PRIS AU CG DE 2014.

OUI 15 NON 2 ABST 6 **proposition acceptée**

Les votes 31 et 32 sont mutuellement exclusifs

VOTE 31

NOUS SOUHAITONS TRAITER LA REVISION DES VOTES 47-50 (CG 2014) PAR LA PROCEDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 12 NON 12 ABST 0 *proposition rejetée*

VOTE 32

NOUS SOUHAITONS TRAITER LA REVISION DES VOTES 47-50 (CG 2014) PAR LA PROCEDURE ORDINAIRE.

OUI 20 NON 1 ABST 3 **proposition acceptée**

[Au sujet du vote 32, voir aussi Chap.7.2 Procédure Ordinaire, p.29, vote 44]

VOTE 33

NOUS SOUHAITONS UN DOCUMENT SUR CE SUJET.

OUI 24 **unanimité** **proposition acceptée**

VOTE 34

NOUS DEMANDONS A LA COMMISSION DE DROIT DE PREPARER CE DOCUMENT.

OUI 21 NON 0 ABST 3 **proposition acceptée**

5 – QUESTIONS DIVERSES

5A - POINTS NON TRAITES AU DERNIER CHAPITRE GENERAL

(En raison du manque de temps, à la fin du Chapitre Général de 2014, la Commission de Coordination a dû se résoudre à ne pas traiter certains sujets qui étaient au programme. Quelques Conférences Régionales ont mentionné ces sujets pour demander qu'ils soient repris ou abandonner.)

5A. 1. Besoins financiers des Maisons de l'Ordre

Si NED est la seule Région à avoir demandé à ce que soit poursuivie la discussion à propos des moyens financiers des maisons de l'Ordre, qui n'avait pas pu être traitée au dernier Chapitre par manque de temps, plusieurs régions ont manifesté leur frustration que ce thème n'ait pas été abordé et ont souligné son importance en raison de la situation de fragilité et de précarité de bon nombre de maisons de l'Ordre.

Dom Armand de Scourmont, Mère Myriam de Laval et Dom Isidoro de Huerta, qui ont été interrogés, estiment que le document qui a été rédigé pour le Chapitre de 2014 (Cf. Livret de Préparation du Chapitre, p. 65, document n°7 – « *Les besoins financiers des Maisons de l'Ordre* ») pourrait valoir pour le

prochain Chapitre de 2017, avec toutefois un ajout qui serait nécessaire, concernant les finances des monastères qui ferment et la gestion de leur biens immobiliers.

Il a été suggéré :

- d'inviter la même commission à revoir ce document en le complétant sur ce point tout en prenant compte de la lettre circulaire qu'a envoyée en 2014 la Congrégation pour les Religieux sur des directives pour le management dans les Instituts de Vie Consacrée. Le contenu de ce document donne une nouvelle lumière sur ce point.
- donner envie à des membres de l'Ordre de suivre les cours de gestion dispensés à Saint Anselme à Rome pour pouvoir apporter de l'aide dans les cas précis des maisons qui ferment.

VOTE 35

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DES BESOINS FINANCIERS DES MAISONS DE L'ORDRE QUI N'À PAS ETE TRAITEE AU CHAPITRE DE 2014 SOIT PLACEE AU PROGRAMME DU CG DE 2017.

OUI 22 NON 0 ABST 1 **proposition acceptée**

VOTE 36

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DES BESOINS FINANCIERS DES MAISONS DE L'ORDRE SOIT TRAITEE PAR LA PROCEDURE EXTRAORDINAIRE AU CG.

OUI 17 NON 4 ABST 3 **proposition acceptée**

[l'autre option était :par la procédure ordinaire]

VOTE 37

NOUS SOUHAITONS QUE LE DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES BESOINS FINANCIERS DES MAISONS DE L'ORDRE INCLUS DANS LE LIVRET GENERAL DU CG 2014 SOIT REVISE PAR LES AUTEURS POUR ETRE INCLUS DANS LE LIVRET GENERAL DU CG 2017.

OUI 24 **unanimité** **proposition acceptée**

(Dom Armand de Scourmont ; Mère Myriam de Laval et Dom Isidoro de Huerta, auteurs du document de travail sur les besoins financiers de l'Ordre qui avait été inclus dans le livret général du Chapitre Général de 2014, réviseront donc ce travail pour le Chapitre Général de 2017).

5A. 2. Lien entre les maisons fondatrices de moniales et leurs maisons filles

La question du lien entre les maisons fondatrices de moniales et leurs maisons filles est une question restée en suspens depuis longtemps. Par manque de temps, elle n'a pas été traitée en 2014. RéCiF et REMILA ont pris des votes sur ce sujet pour demander qu'il ne soit pas remis au programme de 2017 (RéCiF) mais qu'un *Vade mecum* soit rédigé (REMILA).

Afin de clore définitivement et officiellement le sujet, un vote a été pris.

VOTE 38

NOUS SOUHAITONS QUE LE SUJET DU LIEN ENTRE LES MAISONS FONDATRICES DE MONIALES ET LEURS MAISONS FILLES SOIT REMIS AU PROGRAMME DU CHAPITRE GENERAL DE 2017.

OUI 0 NON 24 *unanimité* *proposition rejetée*

5A. 3 Le Statut des Prieurés

A l'occasion de la révision du Statut des Fondations, la RGM 2011 avait demandé par un vote que la Commission de Droit étudie la question de n'avoir qu'un seul type de prieuré, en éliminant par conséquent la différence en prieuré simple et prieuré majeur (Cf. vote 26, Minutes RGM 2011, p. 164). La Commission de Droit avait alors préparé un document de travail « *Le Statut des Prieurés dans notre Ordre* » qui avait été inséré dans le Livret Général du Chapitre de 2014 (Document de Travail n°8, p.33-37). Le sujet, mis au programme du Chapitre de 2014, n'avait pas pu être traité par manque de temps.

La REMILA a demandé qu'il ne soit pas remis au programme du Chapitre Général de 2017. Les autres régions ne se sont pas prononcées.

VOTE 39

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DU "STATUT DES PRIEURS DANS NOTRE ORDRE", QUI N'A PAS ETE TRAITEE AU CG DE 2014, SOIT MISE AU PROGRAMME DU CG DE 2017.

OUI 2 NON 19 ABST 3 *proposition rejetée*

5B - LA QUESTION DES SUPERIEURS NON-PRETRES

La RAFMA a demandé par un vote que le Chapitre Général présente au Saint-Siège la question des Supérieurs non prêtres.

En 2008, la RGM avait confié à l'Abbé Général le soin de présenter à nouveau à la Congrégation les décisions prises à la RGM de 2005 concernant les Supérieurs non-prêtres, la clôture et le Chapitre Unique :

VOTES 51 et 53 du Chapitre des Abbés de 2005

- NOUS SOUHAITONS QUE, DANS DES CAS EXCEPTIONNELS, UN ABBE PUISSE ETRE CONFIRME SANS DEVOIR ETRE ORDONNE PRETRE, MOYENNANT UNE DISPENSE DU SAINT-SIEGE.

72 oui 27 non 0 abst. **Proposition acceptée**

- NOUS SOUHAITONS QU'UN ABBE ELU POUR UN MANDAT A TEMPS DETERMINE NE SOIT PAS OBLIGE D'ETRE ORDONNE PRETRE, MOYENNANT UNE DISPENSE DU SAINT-SIEGE.

64 oui 31 non 1 abst. **Proposition acceptée**

VOTE 65 de la RGM de 2008

- NOUS CONFIONS À L'ABBÉ GÉNÉRAL LE SOIN DE PRÉSENTER À NOUVEAU À LA CONGRÉGATION, AU MOMENT ET DE LA MANIÈRE QU'IL JUGERA OPPORTUNS, LES DÉCISIONS DES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE 2005 CONCERNANT LE SUPÉRIEUR NON PRÊTRE, LA CLÔTURE ET LE CHAPITRE UNIQUE.

CGf OUI 57 NON 12 ABST 2 **Proposition acceptée**

CGm OUI 55 NON 30 ABST 4 **Proposition acceptée**

Sur les trois décisions présentées, seule la décision concernant le Chapitre Unique a abouti. En ce qui concerne la clôture, le Saint Siège prépare un document sur le sujet et a demandé d'attendre sa parution avant que l'Ordre ne présente à nouveau une demande. Et pour ce qui est de la question des Supérieurs non-prêtres, il avait été déconseillé, il y a deux ans, de représenter cette décision du Chapitre au Saint-Siège, le moment ayant été jugé inopportun.

Le vote de 2008 reste donc valable et il revient à l'Abbé Général de juger le moment et la manière opportuns pour représenter au Saint-Siège la décision du Chapitre de 2005. La question n'a donc pas été mise au programme du Chapitre Général de 2017.

FONCTIONNEMENT DU CHAPITRE GENERAL 2017

6 - LES COMMISSIONS

6 – 1. La Commission de Coordination

La qualité du travail accompli par les membres de la Commission de Coordination avait déjà été reconnue lors de l'évaluation du Chapitre Général de 2014 et a été à nouveau soulignée lors de la Commission Centrale.

Cependant certaines Régions ont souhaité faire quelques demandes ou recommandations en ce qui concerne :

6 – 1. 1 Son rôle et ses fonctions

- que soient revus son rôle et ses fonctions (CNE) particulièrement en raison de la lourdeur de la tâche qui lui est confiée. La création d'une commission *ad hoc* pour la révision des votes expérimentée pendant la Commission Centrale irait dans ce sens là (cf Préliminaires, p. 4-6).
- qu'elle procède à une auto-évaluation de son fonctionnement (NED) pour réfléchir particulièrement au rôle du modérateur de l'assemblée plénière qui est en même temps membre du Chapitre.
- que soit revu le nombre de ses mandats afin que circule une vie nouvelle en son sein, bien qu'il y ait de la valeur à avoir de la continuité dans une fonction. Il serait utile de veiller, lors du renouvellement des membres de la Commission de Coordination, que tous les membres ne changent pas en même temps. Cette charge demande de l'expérience qui ne s'acquiert qu'après quelques années.
- Dans la manière d'organiser le programme et de traiter les sujets, quelques demandes lui ont été adressées : les Région US et CAN ont demandé que la Commission de Coordination puisse établir à l'avance les priorités de chaque jour avec une hiérarchie dans les sujets à traiter et donner un projet de programme aux capitulants afin de pouvoir avoir un minimum d'anticipation. Se retrouver à 7h du matin sans avoir aucune idée du programme de la matinée n'est pas une expérience agréable ni fructueuse !

VOTE 40

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DU NOMBRE DE MANDATS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE COORDINATION SOIT MISE AU PROGRAMME DU CG DE 2017.

OUI 8 NON 9 ABST 7 *proposition rejetée*

6 – 1. 2 La tâche du modérateur

- Il a été demandé par la région des ISLES que des paramètres clairs soient donnés et suivis pour animer les échanges, afin que l'assemblée sache clairement s'il s'agit de questions d'éclaircissement ou d'un débat ouvert et de combien de temps elle dispose pour un sujet.
- La proposition de NED de faire appel à un professionnel pour faire fonction de modérateur n'a pas suscité un grand enthousiasme ; ORIENS avait même pris un vote contraire, demandant que

le Chapitre soit conduit sans l'aide d'experts extérieurs. Pour certains, la préoccupation majeure étant d'alléger le travail de la Commission de Coordination, il semblait qu'ajouter des intervenants extérieurs risquait d'augmenter leur charge de travail par la nécessité de devoir tout leur expliquer au départ. La grande question restant : cela est-il vraiment nécessaire pour améliorer le fonctionnement du Chapitre ? (Cf. 9.8.1, p.39, vote 65)

6 – 2. Le Pouvoir des Commissions

Certaines Régions (RéCiF - REI) ont pris un vote pour demander qu'en ce qui concerne le mandat et le pouvoir des Commissions du Chapitre Général, soit désormais utilisée la même procédure qu'au Chapitre Général de 2014 (les Commissions du Chapitre Général ne jouissent pas du pouvoir de décision).

Le texte est déjà rédigé ; il a été établi après le vote du Chapitre Général de 2014 et se trouve dans le document « Etude des Rapports de Maison au Chapitre Général de 2014 – Ed modifiée » (Voir Annexe I p.47-48, n° 2.2.2 à 2.3.3). Il semble qu'une majorité des Régions était favorable à cette procédure : elle apparaîtra dans le Livret de préparation du Chapitre. Le Chapitre Général de 2017 prendra un vote au début pour exprimer son souhait ou non de renouveler cette procédure.

VOTE 41

NOUS ACCEPTONS LA PROCEDURE SUR L'ETUDE DES RAPPORTS DE MAISON TELLE QU'ELLE A ETE VOTEE AU CG DE 2014.

OUI 24

unanimité

proposition acceptée

6 – 3. Répartition des membres dans les commissions

Si REMILA a proposé qu'il y ait une nouvelle répartition des membres dans les Commissions du Chapitre Général, ORIENS a demandé le contraire et souhaite que les commissions restent les mêmes...

Les arguments des uns et des autres sont faciles à comprendre :

- opportunité d'entendre d'autres voix et d'autres situations pour renouveler son regard
- mais continuité et approfondissement dans la réflexion en travaillant avec une même Commission pendant plusieurs Chapitres Généraux.

L'Abbé Général et son Conseil, chargés de l'élaboration des Commissions, ont expliqué la complexité de cette tâche et ont fait remarquer qu'il était toujours possible de demander à changer de Commission pour une raison spécifique.

6 – 4. Présentation des documents établis par les commissions

Une proposition de la RéCiF de suivre un schéma-type pour présenter une question en assemblée plénière a souligné l'importance de la clarté des rapports des Commissions afin de pouvoir mettre en lumière les enjeux des discussions traitées.

Schéma-type proposé par la RéCiF :

- une présentation succincte de la question*
- les opinions entendues sur la question*
- les sed et contra*
- la formulation de la ou des propositions concrètes*
- la position et les propositions de la Commission*

- La logique et la simplicité du schéma semble faire l'unanimité.
- Il ne s'agit pas d'être esclave de ce schéma. Il s'agit simplement d'avoir des repères pour ne pas en rester à de belles idées ou à des impressions ; si une question n'entre pas dans ce schéma, elle peut évidemment être ajoutée.
- Dans le « Livret de Travail du Chapitre Général », il y a le Règlement du Chapitre avec un paragraphe sur le travail des secrétaires. Ce type de procédure pourrait être inclus à cet endroit et aider certaines Commissions.

VOTE 42

NOUS DESIRONS QUE, LORSQU'UNE COMMISSION PRESENTE UNE QUESTION A L'ASSEMBLEE PLENIERE, ELLE BASE SON RAPPORT SUR LE SCHEMA SUIVANT:

- A. UNE PRESENTATION SUCCINCTE DE LA QUESTION
- B. LES DIFFERENTES OPINIONS ENTENDUES SUR LA QUESTION
- C. LES SED ET CONTRA
- D. LA FORMULATION DE LA OU DES PROPOSITIONS CONCRETES
- E. LA POSITION ET LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

OUI 22 NON 0 ABST 2 **proposition acceptée**

7 - LES PROCEDURES

Le Chapitre III du Règlement du Chapitre Général (« Livret de préparation au Chapitre Général » de 2014, p.90) présente la « Façon de traiter les points au programme ». Les n° 14 et 15 détaillent les différentes procédures :

14. Il revient à la Commission Centrale de décider de la procédure à utiliser pour étudier les points au programme du Chapitre.

15. Procédures

Ces procédures sont au nombre de trois :

*1 – La **procédure extraordinaire** : étude de la question par toutes les commissions.*

*2 – La **procédure ordinaire** : étude de la question par quatre commissions.*

*3 – La **procédure simplifiée** : les points sont immédiatement votés sans étude préalable en Commissions et sans débat en séance plénière.*

7 – 1. Procédure extraordinaire

La proposition de la REI de distribuer tous les rapports des Commissions aux capitulants mais que seul soit lue en assemblée une synthèse de ces 14 rapports a été discutée.

- La lecture de nombreux rapports dans l'aula à la fin du chapitre est pour certains un exercice difficile et peu fructueux, l'attention n'étant plus assez soutenue.
- le temps passé à la lecture est considérable.

Mais il a été souligné que :

- les sujets attribués à la procédure extraordinaire sont des sujets importants ; il est donc important que chaque commission donne son avis et que cet avis soit lu et entendu par toute l'assemblée.

- cela serait un travail supplémentaire de faire une synthèse des 14 rapports et qui ferait cette synthèse ?
- Peut-être qu'une meilleure organisation du programme permettrait de ne pas accumuler la lecture de tous ces rapports les derniers jours du Chapitre Général.

7 – 2. Procédure ordinaire

7-2-1. Nombre de Commissions étudiant une question dans le cas de la procédure ordinaire

La procédure ordinaire réserve l'étude d'une question à **quatre** commissions. Plusieurs régions ont émis le souhait que ce chiffre de 4 soit revu : REI propose 3 commissions représentant 3 groupes linguistiques et CAN, USA et NED proposent 2 commissions, (USA et NED avec cette réserve de laisser à la Commission de Coordination le soin de déterminer si un sujet requiert plus de 2 commissions). La discussion a permis de faire apparaître que même parmi les Régions qui n'avaient pas pris de votes à ce sujet, le désir des régions allait vers le sens de la diminution du nombre des Commissions pour les raisons suivantes :

- Le nombre de 4 commissions avait été fixé au temps où se réunissaient les 2 Chapitres ; maintenant que le Chapitre est unifié, il semble que 2 Commissions soient suffisantes, peut-être 3 quand se présentent des sujets difficiles.
- Le nombre de 3 commissions serait peut-être intéressant pour représenter les 3 groupes linguistiques bien que jusqu'à présent la question de la langue n'ait pas été un critère pour attribuer des questions à une commission
- Il a semblé que pour certains sujets qui entraînent peu de controverses comme les nominations de supérieurs *ad nutum* ou les démissions d'abbés, 2 commissions seraient suffisantes et la Commission de Coordination (ou plutôt la Commission Centrale dont c'est le rôle) pourrait déterminer si certains sujets ont besoin de plus.
- Cela permettrait de simplifier, d'éviter des répétitions, d'alléger le travail et de permettre une meilleure avancée du programme du Chapitre Général.

VOTE 43

NOUS SOUHAITONS QUE LES QUESTIONS TRAITÉES PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE SOIENT ASSIGNÉES A 2 COMMISSIONS A MOINS QUE LA COMMISSION CENTRALE EN DECIDE AUTREMENT.

OUI 15 NON 7 ABST 1 **proposition acceptée**

(L'autre option était : assignées à 3 commissions)

[Ce vote 43 affecte le vote 32 qui demande la révision des votes 47-50 du CG de 2014 par procédure ordinaire (Cf. 4C Démission des Abbés et des Abbesses, p.23).

Le vote suivant a donc été pris pour préciser le nombre de commissions que la Commission Centrale décide d'assigner pour la révision des votes 47-50 du CG 2014)

VOTE 44

COMPTE TENU DU VOTE 43, NOUS SOUHAITONS CONFIER A 4 COMMISSIONS, LA REVISION DES VOTES 47-50 (CG 2014) TRAITÉE PAR LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

OUI 17 NON 7 ABST 0 **proposition acceptée**

(L'autre option était : confier à 3 commissions)

7-2-2. Synthèse commune des rapports

La suggestion d'ORIENS de rédiger une synthèse commune à lire en séance plénière n'a pas été retenue. Il a été souligné que :

- cela demanderait un travail supplémentaire de la part des secrétaires
- cela ferait perdre la spécificité propre à chaque rapport
- cela poserait un problème pour la présentation des votes de chaque commission

Puisque l'option de 2 commissions a été retenue, cette suggestion perd sans doute désormais une partie de sa raison d'être.

7-3. L'idée d'une « procédure régionale »

Le Chapitre Général de 2014 s'étant terminé sans avoir réussi à traiter toutes les questions mises au programme, la RéCiF a cherché comment il serait possible de répartir différemment la masse de travail et a émis l'idée d'une nouvelle procédure, appelée « procédure régionale » : elle permettrait d'impliquer plus activement les Conférences régionales dans la préparation du Chapitre Général et donnerait à la Commission Centrale la possibilité de confier certaines questions aux Régions.

Après une présentation plus développée de cette proposition par le Président de la Région RéCiF (cf Annexe II, p.49-50), le débat s'est engagé sur les avantages et les inconvénients que présenterait une telle procédure.

- la proposition est nouvelle et il est nécessaire de prendre le temps d'y réfléchir, personnellement et en région
- certaines régions ne se réunissent que quelques jours avant le Chapitre Général ; cela leur sera difficile de pouvoir travailler à un sujet pour le Chapitre
- il faudrait veiller au mode d'intégration de cette structure au sein du travail des autres commissions pour ne pas en faire une structure parallèle
- il est difficile de voir en quoi cela allègerait le travail du Chapitre Général puisque la région travaillerait comme une commission
- la région NED a eu l'expérience par le passé d'avoir travaillé en région pendant un chapitre puis d'avoir abandonné car ses membres ne voyaient pas la différence avec une réunion régionale. Si l'on met trop l'accent sur cette étape régionale, on risque de perdre la vue plus large qui est le propre du Chapitre Général
- Si la Commission Centrale ou le Chapitre Général confie aux régions une question avant le Chapitre Général cela ne pose pas de problèmes. Mais pendant le Chapitre, ce sera plus difficile : des membres d'une même région appartiennent à des commissions différentes et ce sera difficile à organiser.

Mais :

- les régions connaissent déjà un peu ce mode de fonctionnement puisqu'elles sont par exemple déjà impliquées dans un processus de réflexion autour de la Constitution 67
- parfois en étudiant les rapports de maison il est très difficile de comprendre l'ensemble de la situation ; si les régions ont déjà travaillé sur une ou deux maisons cela peut aider à comprendre l'arrière-fond de certaines situations
- Il y a eu au Chapitre de 2011 quelque chose qui ressemblait à cette procédure : la région USA s'était penchée sur la situation d'une de ses maisons et la commission qui étudiait le rapport de cette communauté s'était appuyée sur la suggestion de la région USA. Le travail de préparation et le matériel élaboré par la région avant le chapitre ont pu être utilisés par la commission. Cela a permis d'éclairer sa position.

- cela pourrait alléger le travail des commissions : si la Commission Centrale demande à une région ou à plusieurs régions d'étudier une question, cela aidera beaucoup la Commission qui aura à traiter cette question au Chapitre Général : elle aura un dossier avec les résultats des réflexions des différentes régions qui l'auront étudiée et ce sera déjà très aidant et éclairant. Le travail aura été préparé même si les décisions ne sont pas encore prises
- ce n'est pas une procédure systématique qui s'adresse à toutes les régions pour toutes les questions.

VOTE 45

NOUS SOUHAITONS QUE LA « PROCEDURE REGIONALE » PROPOSEE PAR LA RECIF SOIT MISE AU PROGRAMME DU CG DE 2017.

OUI 12 NON 6 ABST 6 **proposition acceptée**

les votes 46 et 47 sont mutuellement exclusifs

VOTE 46

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DE LA PROCEDURE REGIONALE SOIT TRAITEE PAR LA PROCEDURE EXTRAORDINAIRE.

OUI 9 NON 15 ABST 0 *proposition rejetée*

VOTE 47

NOUS SOUHAITONS QUE LA QUESTION DE LA PROCEDURE REGIONALE SOIT TRAITEE PAR LA PROCEDURE ORDINAIRE.

OUI 19 NON 5 ABST 0 **proposition acceptée**

Les votes 48 et 49 sont mutuellement exclusifs

VOTE 48

COMPTE TENU DU VOTE 43, NOUS SOUHAITONS CONFIER A 4 COMMISSIONS LA QUESTION DE LA PROCEDURE REGIONALE TRAITEE PAR LA PROCEDURE ORDINAIRE.

OUI 8 NON 16 ABST 0 *proposition rejetée*

VOTE 49

COMPTE TENU DU VOTE 43, NOUS SOUHAITONS CONFIER A 3 COMMISSIONS LA QUESTION DE LA PROCEDURE REGIONALE TRAITEE PAR LA PROCEDURE ORDINAIRE.

OUI 11 NON 12 ABST 1 *proposition rejetée*

(Compte tenu du vote 43, la question de « la Procédure Régionale » sera donc confiée à 2 commissions)

8 - LA MISE EN CANDIDATURE DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ABBE GENERAL

Au sujet de la mise en candidature des membres du Conseil de l'Abbé Général, la REM a proposé 2 votes qui ont permis de revenir sur l'expérience du Chapitre Général de 2014. Elle suggérait particulièrement que les mises en candidature soient préparées dans les Régions avant le Chapitre et présentées au début du Chapitre.

Ces votes comportent 2 propositions qu'il convient de distinguer : préparation des mises en candidature par les régions et mise en candidature au début du Chapitre.

8 - 1 . Préparation des mises en candidature par les régions

La proposition de préparer les mises en candidature dans les Régions a été fermement discutée :

- Les régions connaissent mieux les candidats de leurs régions et cela permettrait d'éviter de mettre en candidature des candidats impossibles

Mais :

- Les régions ont une vue limitée à leur région et pour les candidats d'autres régions, ils sont obligés de demander à l'Abbé Général et à son Conseil si ces personnes sont libres
- Même si le vote ne parle que d'une « préparation » de la mise en candidature par les régions, cela reste ambigu : c'est au Chapitre Général de mettre en candidature et si ce sont les régions qui le font on enlève ce droit au Chapitre

8 - 2 . Mise en candidature au début du Chapitre

La mise en candidature des membre du conseil de l'Abbé Général au dernier Chapitre Général a été faite un peu tard et beaucoup de noms ont été donnés puis retirés par les Supérieurs ; il semble que si des mises en candidatures avaient été faites au début du chapitre, les capitulants auraient eu le temps de réfléchir aux noms proposés et de parler avec les Supérieurs concernés pour vérifier les possibilités réelles. Un temps de dialogue et de discernement pourrait aider dans cette situation.

VOTE 50

NOUS SOUHAITONS QUE LES MISES EN CANDIDATURE POUR LE CONSEIL DE L'ABBE GENERAL AIENT LIEU AU DEBUT DU CG.

OUI 23 NON 0 ABST 1 **proposition acceptée**

8 - 3. Critères de mise en candidature

Une conversation plus large s'est engagée pour repréciser les critères servant au choix des candidats proposés. Le statut ST 84.1.A de nos Constitutions a été rappelé : « *Le Conseil de l'Abbé Général comprend cinq membres. Ces membres sont choisis en fonction de leur compétence et, entre autres, de leur ouverture aux diverses cultures.* »

- Il faudrait mettre en candidature des personnes compétentes et ouvertes à d'autres cultures et il faudrait que l'on dise clairement ses compétences au moment de la nomination et non pas

donner seulement un nom. Il a semblé que la mise en candidature dans certaines Commission n'était pas bien préparée ni prise suffisamment au sérieux.

- Parfois il n'est pas clair si les membres du conseil sont élus selon leur langue ou selon leurs compétences ; on parle du conseiller anglophone ou hispanophone, mais cela est injuste pour les autres langues.
- Si le conseil de l'Abbé Général veut être efficace, il doit représenter le maximum de membres de l'Ordre. Nous voyons bien que Chapitre après Chapitre, les deux conseillers qui sont élus sont les conseillers anglophones et francophones ; puis les membres élus par le Conseil viennent couvrir les autres ères : hispanophone, asiatique et africaine.

8 - 4. Est-ce qu'un Supérieur peut retirer le nom d'un candidat ?

Suite à l'expérience jugée très inconfortable par de nombreux capitulants lors de la mise en candidature des membres du Conseil de l'Abbé Général au Chapitre Général de 2014 (plusieurs moines et moniales ayant été proposés et leurs supérieurs ayant demandé ensuite à ce que leurs noms soient retirés), il a été demandé de réfléchir afin que cette situation ne se répète pas.

- Un début d'éclaircissement sur cette possibilité ou non d'un supérieur de retirer la candidature d'un membre de sa communauté a été donné dans un document envoyé par Dom Armand et lu par Dom Timothy pendant la séance (Cf Annexe III p.51).
- Au dernier Chapitre Général, c'est au moment de la candidature et non au moment de l'élection que les supérieurs sont intervenus : les Abbés/Abbesse s'opposaient non pas à l'élection mais à la mise en candidature. Mais évidemment, pour qu'il y ait élection, il faut bien qu'il y ait mise en candidature !
- Dans l'hypothèse où un moine/moniale est élu au conseil, il est bon de tempérer le droit de l'élection en l'élargissant à la situation de la communauté de ce membre
- L'abbé/l'abbesse peut-il retirer le droit d'être élu inscrit dans les Constitutions ? Il peut toujours y avoir une discussion entre l'abbé/l'abbesse et le membre élu mais en préservant toujours le droit de la personne qui a été mis en candidature.
- Si le Supérieur peut retirer le nom d'un candidat, alors il conviendrait de laisser un intervalle de temps entre la mise en candidature et le moment où la candidature est retirée afin que cela ne se fasse pas sous le coup de l'émotion et il faudrait qu'il soit demandé au Supérieur de justifier publiquement le retrait de la candidature.

9 - ORGANISATION du CHAPITRE GENERAL

9 – 1. Durée du Chapitre Général

La plupart des régions n'a pas abordé ce sujet au cours des Réunions Régionales. Cependant la RE a pensé qu'il serait bon de réexaminer la question de la fréquence des Chapitres Généraux. En raison de l'âge et de la diminution des membres dans beaucoup de communautés, il devient parfois difficile à certains abbés et abbesses de se rendre au Chapitre. La discussion sur ce sujet a fait émerger les points suivants :

- Il est mieux que les Chapitres gardent leur fréquence actuelle. Cela donne l'occasion de pouvoir suivre avec plus d'attention les communautés fragiles.
- Au XII^oS. les maisons les plus éloignées ne venaient pas au Chapitre tous les ans, mais tous les trois ans. Les situations ont beaucoup varié au cours de l'histoire.
- Le Chapitre Général est un rassemblement qui crée l'unité et la solidarité dans nos communautés.
- Il pourrait y avoir deux sortes de chapitres: des chapitres pléniers et d'autres non pléniers mais c'est une question complexe car chaque membre désire être représenté.
- Il serait peut-être sage d'étudier d'abord la question d'un Statut ou de lignes directrices pour les communautés fragiles puis étudier ensuite la fréquence et la durée de nos chapitres.

9 – 2. Premier Jour

En ce qui concerne le premier jour du Chapitre Général, plusieurs régions ont exposé leurs désirs. ORIENS a demandé à ce que Dom Eamon fasse une présentation sur sa vision de l'Ordre au XXI^o S. Cette présentation serait suivie d'un temps de réflexion générale et de prière puis d'une discussion en commission. D'autres idées et diverses options ont été proposées :

- que le premier jour soit un jour de travail après la messe d'ouverture du St Esprit bien que certains aient estimé qu'une journée complète de travail le premier jour du Chapitre serait un peu lourd.
- d'autres préfèrent l'idée d'une journée de prière et de réflexion suivie des Vêpres tous ensemble. Il a été fait remarquer que le temps d'adoration proposé le premier jour lors du dernier Chapitre n'avait pas été très suivi, peut-être à cause du lieu d'adoration.

VOTE 51

NOUS SOUHAITONS QUE LE PREMIER JOUR DU CHAPITRE GENERAL SOIT UNE JOURNEE DE TRAVAIL.

OUI 6 NON 16 ABST 1 *proposition rejetée*

VOTE 52

NOUS SOUHAITONS QUE L'APRES-MIDI DU PREMIER JOUR DU CHAPITRE GENERAL SOIT CONSACRE A LA PRIERE ET A LA REFLEXION.

OUI 6 NON 12 ABST 6 *proposition rejetée*

VOTE 53

NOUS SOUHAITONS QUE LE PREMIER JOUR DU CHAPITRE SOIT STRUCTURE DE MANIERE PARTICULIERE PAR EXEMPLE AVEC UNE PRESENTATION DE DOM EAMON SUR SA VISION DE L'ORDRE AU 21EME SIECLE, UN TEMPS DE REFLEXION PERSONNELLE ET DE PRIERE, ET UNE DISCUSSION EN COMMISSIONS.

OUI 21 NON 0 ABST 3 **proposition acceptée**

VOTE 54

LE PREMIER JOUR DU CHAPITRE GENERAL, NOUS SOUHAITONS AVOIR LES VEPRES EN COMMUN

OUI 13 NON 7 ABST 4 **proposition acceptée**

9 – 3. Jours libres

Plusieurs régions ont demandé à ce que les dimanches après-midi soient libres et une région souhaiterait que le mercredi soit libre pour pouvoir aller à l’audience papale.

- Quelques régions souhaiteraient une audience privée avec le pape. Il y a eu une grande frustration lors du dernier chapitre général à l’occasion de la suppression de l’audience privée, aussi la demande est-elle un peu moins forte maintenant. Déjà par le passé à deux occasions, nous avons fait une demande pour une audience papale et nous n’avons pas reçu de réponse positive.

Des Votes ont été pris:

VOTE 55

NOUS SOUHAITONS QUE LES DIMANCHES APRES-MIDI DU CHAPITRE SOIENT LIBRES

OUI 23 NON 0 ABST 1 **proposition acceptée**

VOTE 56

NOUS SOUHAITONS EGALEMENT AVOIR UNE JOURNEE LIBRE, SI POSSIBLE UN MERCREDI

OUI 19 NON 2 ABST 3 **proposition acceptée**

9.4 – Evaluations pendant le Chapitre

Une brève discussion au sujet du nombre des évaluations pendant le Chapitre a fait apparaître que pour certains deux évaluations étaient utiles : elles permettaient aux Commissions de s’exprimer et aidaient la Commission de Coordination à guider la marche du Chapitre. Pour d’autres, en revanche, cela représentait un travail supplémentaire qui prenait trop de temps.

VOTE 57

AU COURS DU CG, NOUS SOUHAITONS AVOIR DEUX EVALUATIONS INCLUANT L’EVALUATION FINALE.

OUI 13 NON 9 ABST 2 **proposition acceptée**

9 – 5. Liturgie

Il y a eu beaucoup de discussions au sujet de la Liturgie au Chapitre Général. Quatre régions (REM, REMILA, ORIENS, ISLES) ont demandé que divers aspects de la liturgie du chapitre soient étudiés: l’Eucharistie quotidienne, les offices de Laudes et de Vêpres ainsi que le lieu de la célébration.

9.5.1. Lieu de célébration de l’Eucharistie

Plusieurs propositions ont été faites quant au lieu de célébration de l’Eucharistie:

- se joindre à la messe quotidienne célébrée la Basilique, mais pour beaucoup il serait préférable de manifester notre unité au moment de la célébration de l’Eucharistie.
- à la Domus Pacis, mais dans un lieu plus approprié que celui proposé au dernier Chapitre, qui ressemblait à une salle de théâtre.
- La messe pourrait être célébrée à la Domus Pacis le dimanche, et les capitulants pourraient se joindre à l’assemblée à la Basilique durant la semaine.
- à l’église paroissiale ; cela était très acceptable bien que le prix était très élevé.

- Pour prendre une décision, il sera nécessaire de tenir compte à la fois de l'aspect pastoral et financier.

Pour finir, l'Abbé Général et son Conseil ont été pressentis pour examiner s'il était possible d'avoir un lieu convenable à la Domus Pacis, ainsi que de voir ce qu'il en était de l'église paroissiale ; l'aspect financier sera un facteur décisif dans la décision finale.

VOTE 58

NOUS SOUHAITONS QUE, DURANT LA SEMAINE, NOUS CELEBRIONS LES LAUDES ET LA MESSE PAR GROUPES LINGUISTIQUES, TOUT EN GARDANT LES CELEBRATIONS AVEC TOUTE L'ASSEMBLEE POUR L'OUVERTURE ET LA CLOTURE DU CHAPITRE ET POUR LES DIMANCHES.

OUI 1 NON 23 ABST 0 *proposition rejetée*

VOTE 59

NOUS SOUHAITONS SI CELA EST POSSIBLE CELEBRER LAUDES ET L'EUCARISTIE DANS L'EGLISE PAROISSIALE.

OUI 11 NON 10 ABST 3 **proposition acceptée**

Pour le cas où le vote 59 ne serait pas réalisable, le vote suivant a été pris :

VOTE 60

NOUS SOUHAITONS CONTINUER A CELEBRER LES LAUDES ET LA MESSE QUOTIDIENNE ENSEMBLE A LA DOMUS PACIS ET, AUTANT QUE POSSIBLE, QUE SOIENT AMELIOREES LES INSTALLATIONS.

OUI 23 NON 0 ABST 1 **proposition acceptée**

9.5.2 Office Divin

Plusieurs régions ont fait des suggestions au sujet de l'office divin :

- Que les Laudes et la Messe soient dites par groupe linguistique en réservant à l'ouverture et à la clôture du chapitre une célébration par l'assemblée tout entière.
- Qu'en semaine, les Laudes soient célébrées par groupe linguistique, et les Vêpres par toute l'assemblée.
- Que les Laudes soient intégrées à la messe et célébrées tous ensemble.

Le vote suivant a été pris:

VOTE 61

NOUS SOUHAITONS CONTINUER A PRIER LES VEPRES PAR GROUPES LINGUISTIQUES.

OUI 18 NON 2 ABST 4 **proposition acceptée**

En raison du vote 59, le vote suivant n'a pas été pris :

POUR LES JOURS DE SEMAINE, NOUS SOUHAITONS QUE LES LAUDES SOIENT CELEBRES PAR GROUPES LINGUISTIQUES, ET LES VEPRES TOUS ENSEMBLE.

9 – 6 Les Invités au Chapitre Général

9 - 6.1 Les invités

Plusieurs Régions ont présenté des points à discuter concernant la présence des invités au Chapitre Général de 2017 et les sujets qu'il leur serait demandé d'aborder. Des opinions bien arrêtées ont tenu à donner des limites de temps précises à chacun des invités qui étaient appelés à prendre la parole mais, en même temps, des voix se sont fait entendre pour rappeler que « l'hospitalité » est l'un de nos charismes et qu'il fallait en tenir compte lorsque l'on avait des invités. Des suggestions ont été faites au

sujet des personnes à inviter et au sujet de ceux qui devaient s'adresser à l'assemblée ainsi que sur le temps de parole à leur accorder.

Proposition d'invités:

Le Secrétaire de la CIVCSVA, Mgr José Rodriguez Carballo

L'Abbé Général de l'Ordre Cistercien, Dom Mauro-Giuseppe Lepori

L'Abbé Primat des Bénédictins, Dom Notker Wolfe

La Prieure Générale des Bernardines d'Esquermes, Mère Mary Helen Jackson

La Prieure Générale des Bernardines d'Oudenaarde, Mère Noella Ghijs

Pour ce qui est du temps accordé aux invités devant prendre la parole, les suggestions suivantes ont été partagées :

- Avoir un jour réservé aux invités (mais réservé à la famille monastique, de l'O.Cist aux laïcs cisterciens)
- Accepter le fait que ce n'est pas parce que nous invitons quelqu'un qu'il doit nécessairement s'adresser à l'assemblée
- Mettre les conférences le matin (Mgr Carballo et Dom Mauro) et l'après-midi tous les autres invités. Cela aiderait à mettre une certaine limite aux autres invités.
- Limiter la présence des hôtes à une seule après-midi
- Choisir un thème qui pourrait être au cœur des causeries qu'ils sont invités à nous donner
- Prévoir un panel après la causerie pour discuter du sujet présenté

9 - 6.2 Les laïcs cisterciens

La question de la présence des laïcs cisterciens a été discutée au cours des Réunions Régionales d'ORIENS, ReCIF, REI, REM, REMILA et ISLES. Certains pensent qu'il est bon de les inviter au Chapitre Général mais pas à chaque Chapitre Général, juste de temps en temps ; d'autres en revanche demandent à ce que les représentants des laïcs cisterciens soient invités à chaque Chapitre pour favoriser les contacts personnels mais sans qu'il soit nécessaire qu'ils s'adressent au Chapitre à chaque fois.

- Même si certaines régions souhaitent leur présence au Chapitre Général, plusieurs ont fortement souligné qu'il ne convenait pas que les laïcs cisterciens soient présents aux réunions des Commissions ou lorsque des sujets délicats sont discutés dans l'aula. Quelle est le critère de leur présence ? Il convient de faire une distinction entre leur présence et celle des capitulants.
- On pourrait les inviter pour un jour à des occasions particulières mais pas à chaque Chapitre.

Cependant :

- Ils font partie de la Famille Cistercienne au sens large; aussi serait-il logique de les inviter le même jour que les autres invités qui doivent nous parler.
- Ce serait sans doute un plus grand enrichissement pour eux et une plus grande preuve de solidarité si quelques moines et moniales cisterciens pouvaient participer à leurs Rencontres Internationales.
- L'engagement des laïcs est un nouveau phénomène dans l'Eglise et semble conforme avec les désirs de l'Eglise. D'un côté nous regardons vers les nouveaux horizons de l'Eglise et d'un autre côté, nous hésitons.
- L'hospitalité fait partie de nos charismes ; nous devrions au moins les accueillir avec les autres invités.

A la fin de la discussion, l'assemblée a estimé que ceux qui étaient les plus à même pour choisir les invités et les conférenciers du Chapitre Général étaient l'Abbé Général et son Conseil.

VOTE 62

NOUS DÉLÉGUONS À L'ABBÉ GÉNÉRAL ET À SON CONSEIL LE CHOIX DES INVITÉS AU CHAPITRE GÉNÉRAL ET LEUR MODE DE PARTICIPATION.

OUI 20 NON 0 ABST 4 **proposition acceptée**

VOTE 63

NOUS SOUHAITONS QUE LES HOTES TRAITENT DU THEME DU "CHARISME MONASTIQUE POUR LE 21EME SIECLE".

OUI 21 NON 0 ABST 3 **proposition acceptée**

Ajout proposé à la Procédure pour la Réunion de la Commission Centrale

Pour éviter de devoir prendre à chaque Commission Centrale un vote déléguant à l'Abbé Général et à son Conseil le soin de s'occuper du choix des invités, un ajout est proposé dans le texte de la Procédure pour la Réunion de la Commission Centrale.

Le vote suivant a été pris :

VOTE 64

NOUS SOUHAITONS AJOUTER AU POINT A.1.B DE LA PROCEDURE POUR LA REUNION DE LA COMMISSION CENTRALE : « - CONSEILLER L'ABBE GENERAL ET SON CONSEIL DANS LE CHOIX DES INVITES AU CG ».

OUI 21 NON 0 ABST 3 **proposition acceptée**

Le texte A1 de la Procédure pour la Réunion de la Commission Centrale se lit désormais ainsi :

A. BUT ET PROGRAMME DE LA RÉUNION

1. But de la réunion

a) Le but de la réunion de la Commission Centrale est de préparer le Chapitre Général.

b) Ce travail consiste à :

- coordonner les initiatives des conférences régionales (ST 80.E),*
- établir le programme du Chapitre Général,*
- décider de la manière dont les questions au programme seront préparées avant le Chapitre Général, et leur assigner une procédure convenable pour les traiter au Chapitre Général,*
- prévoir l'organisation matérielle du Chapitre Général.*
- conseiller l'Abbé Général et son Conseil dans le choix des invités au Chapitre Général*

9 – 7 Personnel pour le Chapitre Général

Après un rapide aperçu sur les différents services fournis au cours du Chapitre général (coordinateur / trice du secrétariat, interprètes, traducteurs / trices, personnes capables de traduire rapidement des textes envoyés par e-mail tout en restant dans leur monastère, secrétaire et dactylo pour les trois principales langues, coordonnateur / trice des secrétaires des Minutes, économiste, responsable des photocopies, de l'informatique et du blog du Chapitre, de la liturgie et de la sacristie), quelques moines et moniales ont été proposés à l'une ou l'autre de ces tâches. Les régions continueront d'y penser et peuvent proposer des noms à l'Abbé Général et à son Conseil.

Un effort est particulièrement nécessaire dans la recherche de traducteurs et d'interprètes, l'expérience des interprètes professionnels au chapitre précédent ayant été peu appréciée à l'évaluation finale du Chapitre. Leur manque de connaissance de la réalité et du vocabulaire monastiques et les coûts engendrés par leurs services n'invitent pas à renouveler l'expérience.

Le Dr. Bessonneau est prêt à revenir. L'aide d'une infirmière italienne s'est avérée précieuse en 2014 et serait très appréciée en 2017.

Secrétaire de la Commission de Coordination

Un vote a été pris pour désigner celui ou celle qui assurera le service de Secrétaire de la Commission de Coordination au Chapitre Général de 2017 (cf. Règlement du Chapitre Général N°8a) :

P. Thomas, de la Trappe 22 élu

P. Germain, de Koutaba

9 – 8 Amélioration du fonctionnement du Chapitre

9 - 8.1 Facilitateurs, modérateurs, experts

La région NED a fait remarquer qu'à chaque chapitre, nous parlons d'une manière ou d'une autre de la présence d'un expert qui pourrait être un observateur et aider à améliorer notre travail. Cet expert pourrait analyser et évaluer l'organisation et le déroulement de nos chapitres.

- Si nous choisissons d'avoir un expert au Chapitre, il faudra discerner quelle personne choisir. Elle devra avoir une bonne connaissance de notre vie et avoir des affinités avec la vie monastique.
- Il a été noté qu'en 1995, la Commission Centrale avait demandé un facilitateur pour le Chapitre Général de 1996. L'expérience avait été positive. Il jouait le rôle de facilitateur, faisant passer le micro et analysant le déroulement des séances. Il avait relevé un bon fonctionnement aussi bien en plénière que dans les Commissions.
- Mais un bon nombre de supérieurs ont des souvenirs de mauvaises expériences avec des facilitateurs.
- Quelques participants pensent que même si les modérateurs n'ont pas été mentionnés dans les votes des régions, la présence d'une aide extérieure pourrait faciliter le travail du chapitre : il y a beaucoup de sujets à gérer et il pourrait aider à une meilleure organisation. Sa contribution serait aussi une aide précieuse au moment de l'évaluation à la fin du Chapitre. (Cf. 6.1, la Commission de Coordination, p.26-27).
- Puisque l'évaluation finale du Chapitre de 2014 a été positive, avec toute l'énergie mise en œuvre pour que tout fonctionne bien alors qu'il y avait des points importants à discuter, plutôt que de se préoccuper d'experts ou de facilitateurs, il vaudrait mieux étudier les sujets proposés et approfondir le charisme de notre vie. Les sujets pastoraux sont plus importants.

Un vote a été pris:

VOTE 65

NOUS DESIRONS INVITER UN EXPERT AU CHAPITRE GENERAL DE 2017 POUR OBSERVER NOTRE MANIERE DE PROCEDER ET FAIRE DES SUGGESTIONS APRES LE CHAPITRE AVEC LA PERSPECTIVE D'AMELIORER LE FONCTIONNEMENT.

OUI 9 NON 13 ABST 2 *proposition rejetée*

9 - 8.2 Améliorations techniques.

La REM a demandé une plus grande utilisation des supports audiovisuels en assemblée plénière. Pendant la discussion, deux aspects sont ressortis concernant cette demande :

- La proposition de la REM se référait principalement à une utilisation plus importante de projections sur l'écran principal de l'aula. Cela permettrait d'éviter l'accumulation de papiers et rendraient les votes plus performants.
- Mais la proposition a amené à parler des appareils informatiques au Chapitre, et à leur possible utilisation dans l'avenir. Cela demanderait certainement du temps au début du Chapitre pour préparer l'assemblée à travailler de manière efficace et cela nécessiterait une certaine formation des participants.
- Il serait souhaitable qu'un groupe d'étude soit mis en place pour vérifier ce qui est possible d'envisager à la Domus Pacis.

Deux votes ont été pris:

VOTE 66

NOUS DEMANDONS A L'ABBE GENERAL ET A SON CONSEIL DE S'INFORMER SUR L'USAGE DES MOYENS TECHNOLOGIQUES D'INFORMATION POUR LE CHAPITRE GENERAL.

OUI 18 NON 2 ABS 4 **proposition acceptée**

VOTE 67

NOUS SOUHAITONS ENCOURAGER L'USAGE DES TECHNIQUES AUDIOVISUELLES POUR LA PRESENTATION DES VOTES, LES MISES EN CANDIDATURES ETC. PENDANT LE CHAPITRE GENERAL.

OUI 24 **unanimité** **proposition acceptée**

CONSEIL PLENIER DE L'ABBE GENERAL

Le ST 80.I de nos Constitutions mentionne : « Quand elle est réunie, la Commission Centrale agit comme conseil plénier de l'Abbé Général qui le consulte dans les conditions prévues par le ST 84.1.C. ». Au cours de la Commission Centrale, l'Abbé Général a réuni son Conseil Plénier pour le consulter au sujet des points suivants :

10 - COMMUNAUTE DE MARIJA ZVIJEZDA EN BOSNIE HERZEGOVINE

Une communication sur cette Communauté a été donnée aux membres de la Commission Centrale.

11 - TIBHIRINE

Des votes de la REM ayant alerté l'Abbé Général et son Conseil sur la situation de la propriété de Tibhirine, afin d'aider sans tarder la communauté de Midelt dans son discernement, l'Abbé Général après avoir demandé à Dom Eric d'Aiguebelle, délégué suppléant de la REM, de présenter la situation aux membres de la Commission Centrale, a décidé de prendre un vote de son Conseil Plénier.

11 - 1. Votes de la REM

- Nous sommes favorables à ce que tous les efforts possibles soient effectués pour que notre Ordre puisse conserver la propriété du Monastère de l'Atlas, à Tibhirine.

Etant donné l'importance du patrimoine de l'Atlas pour l'ensemble de l'Ordre, et en particulier pour notre Région, nous demandons que la Communauté de Midelt soit aidée à prendre une décision au sujet de la destination de la propriété de Tibhirine.

Nous demandons à la Commission Centrale d'étudier cette question en vue de la mettre au programme du prochain Chapitre Général.

12 oui unanimité pour les 3 votes

11 - 2. Présentation des votes de la REM

par Dom Eric, d'Aiguebelle (Délégué suppléant de la REM)

Un petit historique pour faire comprendre le pourquoi de ce vote pris par la REM. La propriété de Tibhirine – bâtiments et terrains –, selon la loi civile de l'État algérien, appartient à une association, l'ACCRC, qui regroupe toutes les propriétés de l'Eglise en Algérie. Mais au niveau canonique, le propriétaire de Tibhirine demeure la communauté de Notre-Dame de l'Atlas, transférée de l'Algérie à Midelt, au Maroc. Jusqu'à maintenant, le diocèse d'Alger a géré la propriété de Tibhirine, par l'intermédiaire ces dernières années d'un prêtre de la Mission de France, le Père Jean-Marie Lassause. Depuis quelques mois,

une possibilité se dessine que la communauté du Chemin Neuf, une communauté nouvelle française, puisse s'installer à Tibhirine. Dans le but de faciliter ce projet, l'actuel administrateur de l'archidiocèse d'Alger, Monseigneur Desfarges, a demandé à la communauté de l'Atlas de donner ou vendre la propriété de Tibhirine au Chemin Neuf ou, au moins, à l'archidiocèse d'Alger. Après avoir reçu cette demande, les frères de Midelt ont pris contact avec notre Abbé Général. Leur désir est que la propriété de Tibhirine demeure au sein de l'Ordre mais, avant de prendre une décision, ils aimeraient savoir si le fait de conserver le patrimoine de Tibhirine est important, ou non, pour l'Ordre. Et comment savoir ce qu'en pense l'Ordre sinon par le biais du Chapitre Général ? Après avoir échangé avec l'Abbé Général, les frères de l'Atlas ont compris que s'ils prennent un vote canonique du chapitre conventuel pour garder la propriété de Tibhirine, ce qui est leur désir, ça s'arrête là, il n'y a pas de raison que la question aille jusqu'au Chapitre Général. Pour que ça aille au Chapitre Général, il faudrait que la communauté de l'Atlas décide de donner ou de vendre la propriété de Tibhirine ; alors, normalement, cette décision remonte au Chapitre Général. Voilà ce que Dom Jean-Pierre nous a expliqué à la REM. Mais comment la communauté de l'Atlas pourrait-elle prendre un tel vote (donner la propriété de Tibhirine) sans connaître la pensée de l'Ordre à ce sujet alors que le patrimoine représenté par Tibhirine nous concerne tous ?

Voilà la raison des trois votes pris par la REM : permettre à la communauté de l'Atlas de connaître la pensée de l'Ordre sans avoir besoin de prendre un vote « à contrecœur ». Depuis la réunion de la REM, Dom Jean-Pierre a rencontré Mgr Desfarges, administrateur du diocèse d'Alger. Et il y a deux nouveaux points : d'abord, le fait qu'il y a maintenant une certaine urgence ; le Père Jean-Marie Lassausse qui jusqu'à maintenant gérait la propriété de Tibhirine n'ayant pas obtenu le renouvellement de sa carte de séjour et étant actuellement bloqué à Tibhirine ; et, deuxième point, Monseigneur Desfarges accepterait que la communauté de l'Atlas passe un contrat avec le diocèse d'Alger, lui confiant pour 15 ans la gestion du domaine de Tibhirine et se réservant simplement de pouvoir donner son avis avant tout changement important de la configuration des bâtiments ou avant des décisions concernant le cimetière.

Il reste cependant beaucoup d'inconnues : la pensée du futur archevêque d'Alger, la possibilité ou non pour la communauté du Chemin Neuf de s'installer à Tibhirine (étant donné les conditions sécuritaires imposées par le gouvernement algérien), etc., et il est donc important pour les frères de l'Atlas de bénéficier de l'avis de l'Ordre au sujet du patrimoine constitué par Tibhirine.

11 - 3. Vote du Conseil Plénier de l'Abbé Général

VOTE 68 de la Commission Centrale agissant comme le Conseil plénier de l'AG
LA COMMISSION CENTRALE, AGISSANT COMME CONSEIL PLENIER DE L'ABBE GENERAL, EXPRIME SON SOUTIEN MORAL A LA COMMUNAUTE DE NOTRE-DAME DE L'ATLAS DANS SES DEMARCHES EN VUE DE CONSERVER CANONIQUEMENT LA PROPRIETE DU MONASTERE DE TIBHIRINE ET DANS SON PROJET DE CONTRAT AVEC L'ARCHIDIOCESE D'ALGER.

OUI 24 **unanimité** **proposition acceptée**

12 - PROPOSITION AU SUJET DE L'ÉLECTION DE LA SECRÉTAIRE CENTR. POUR LA FORMATION

Le/la Secrétaire Centr. pour la Formation est élu(e) tous les 3 ans. Sr Marie a été élue au cours de la Commission Centrale qui s'est tenue à la fin du Chapitre Général de 2014 et son mandat se terminera donc à la fin du Chapitre Général de 2017. Il y aura une nouvelle élection pour la confirmer dans son mandat ou pour élire quelqu'un d'autre.

En faisant l'évaluation de ce vote, il est apparu que le moment choisi pour l'élection n'est peut-être pas adapté : à la fin du Chapitre, la fatigue, le manque d'attention et de créativité rendent le processus lourd et décevant.

Cela ne met pas en cause l'élection de Sr Marie car il semble que tout le monde est très content de son travail et il y a beaucoup de retours positifs sur sa tâche qu'elle a embrassée avec enthousiasme et dévouement.

Cependant ce pourrait être une bonne chose que l'élection du/de la Secrétaire Centr. pour la Formation ait lieu au cours de la Commission Centrale qui précède le Chapitre Général : cela permettrait aux membres de la Commission Centrale de prendre plus de temps pour réfléchir, parler et se préparer au vote.

L'Abbé Général a donc proposé que la Commission Centrale, agissant comme son Conseil Plénier, prenne le vote suivant :

VOTE 69 de la Commission Centrale agissant comme le Conseil plénier de l'AG
NOUS SOMMES FAVORABLES A LA PROPOSITION DE L'ABBE GENERAL CONCERNANT L'ELECTION DU/DE LA SECRÉTAIRE CENTRAL(E) A LA FORMATION : QUE CETTE ELECTION AIT LIEU AU COURS DE LA REUNION DE LA COMMISSION CENTRALE QUI SE TIENT AVANT LE CHAPITRE GENERAL ET NON AU COURS DE CELLE QUI SUIVRA IMMEDIATEMENT LE CHAPITRE GENERAL.

OUI 24

unanimité

proposition acceptée

Le mandat de Sr Marie se terminant à la Commission Centrale qui aura lieu après le Chapitre Général de 2017, la Commission de Coordination a proposé que la Commission Centrale de 2016 prenne un vote pour prolonger son mandat jusqu'à la Commission Centrale de 2019 (Cf VOTE 70, p.44).

CONCLUSION

15 - EVALUATION

L'Abbaye Mt St Joseph de Roscrea était vraiment un cadre idéal pour la réunion de la Commission centrale de 2016, avec la beauté de son environnement à l'image de la beauté de sa communauté.

A la fin de la Réunion, une évaluation a permis à tous les membres de s'exprimer sur ces quelques jours passés ensemble. Le premier point mentionné par tous a été une profonde gratitude à l'égard de Dom Richard et de sa Communauté pour leur accueil chaleureux, attentif à tous nos besoins, la présence des moines parmi nous dès que cela était possible. Beaucoup, mais pas tous par manque de temps, ont eu la joie de parler à la Communauté et de partager avec elle les espoirs et les rêves que nous portons en commun : ceux de notre vie de moines et de moniales cisterciens au XXI^eS. Nous avons pu apprécier leur travail extraordinaire pour préparer la liturgie, les livrets pour la messe et les offices d'une exceptionnelle qualité et réalisés spécialement pour la Commission Centrale. De toute évidence, tous les préparatifs ont été bien réfléchis et ont demandé du travail. Un remerciement aussi pour le logement adapté et confortable. Mais le plus important demeure le cadeau que chacun rapportera dans sa communauté : le témoignage précieux offert à notre Ordre par une communauté petite et fragile, mais fidèle, accueillante et pleine de charité.

Les remarques au sujet de la réunion elle-même ont été positives : l'excellente préparation, la salle pour la réunion, vaste et bien adaptée aux besoins de tous, aussi bien participants qu'interprètes et secrétaires ; l'aide précieuse d'un jeune technicien, Andy, présent à toutes les sessions. Tous ont pu apprécier les bons services des interprètes qui ont été chaleureusement remerciés. Les membres de la Commission de Coordination ont été des modérateurs efficaces, sachant écouter avec gentillesse mais aussi fermeté, ce qui a permis au programme d'avancer à un bon rythme. L'ambiance est toujours restée sereine même lorsque des avis contraires étaient échangés. La réunion s'est vraiment déroulée dans une atmosphère fraternelle.

Un événement qui a touché tous les participants a été le décès de Frère Dominic au deuxième jour de la Commission Centrale, et son enterrement célébré dans la simplicité cistercienne, avec charité et dignité. Un grand moment de beauté et de prière. Tous étaient reconnaissants que cette expérience de la mort et de l'enterrement de l'un des frères d'une communauté en fragilité croissante puisse être partagée par des frères et sœurs de toutes les Régions de l'Ordre. Ce fut vraiment une expérience d'unité, de charité et de fraternité, un événement qui demeurera en notre cœur, tandis que nous marchons tous ensemble vers un avenir inconnu.

16 – CLÔTURE DE LA COMMISSION CENTRALE PAR L'ABBÉ GÉNÉRAL

« Je remercie à nouveau Dom Richard pour tout ce temps passé ensemble, pour l'accueil, toute l'organisation et pour le soin qui nous a été manifesté.

Je crois que ça a été une très bonne réunion; l'ambiance était sereine et relativement détendue et on a pu sentir du respect mutuel à l'égard des services et des rôles de chacun.

Je suis heureux que cette Commission Centrale se soit déroulée en Irlande même si je n'avais pas voté pour cela ! Je pensais que c'était une charge trop lourde pour Dom Richard et sa Communauté. Mais jusqu'à présent il n'a pas eu d'arrêt cardiaque ! Dom Richard et ses frères ont très bien géré la chose et je suis heureux de m'être trompé sur ce point ! Heureux aussi d'être venu en Irlande faire cette expérience.

Nous sommes tous conscients, d'une manière ou d'une autre, de la situation critique de beaucoup de maisons dans notre Ordre mais aussi des promesses et du potentiel qui s'y trouvent. C'est bon de pouvoir avoir une vue équilibrée des choses. Il est important que nous, en tant que Commission Centrale et en tant qu'Ordre, nous puissions être de plus en plus au courant des situations et des besoins des ces maisons avec qui nous avons peu de contact. La Commission Centrale peut les aider; mais le Chapitre Général est le lieu où présenter et traiter ces problèmes.

Il nous faut prier et travailler afin d'apprendre à reconnaître la réalité, à reconnaître aussi que le Seigneur est avec nous, que son travail est en train de se faire et que nous devons y participer. Voilà où réside notre espérance ; non pas dans les mauvaises nouvelles qui circulent partout mais dans les fragilités aussi bien que dans les points forts de nos communautés. C'est une prise de conscience à laquelle nous devons nous exercer et qui contribue à notre prise de conscience du monde dans lequel nous vivons. Il y a un an, une sœur de l'Ordre m'a écrit pour me dire que nous devons vraiment faire quelque chose pour la Syrie... Le Pape a parlé aux Communautés religieuses sur cette nécessité qu'il y a de faire quelque chose ; non pas seulement prier, mais faire quelque chose ; et il me semble que cette dimension du monde d'aujourd'hui doit avoir un impact sur nous. Nous n'avons rien fait de spécial à la Maison Généralice, sinon faire des dons, et ça n'est pas une mauvaise chose. Mais il y a plus que cela à faire dans le monde d'aujourd'hui. Je crois que nous avons tous la crainte de trahir notre héritage et de devenir moins pleinement cistercien ; mais je pense que nous devons nous interroger personnellement sur ce que cela signifie dans notre monde d'aujourd'hui et comment nous pouvons aider les pauvres à notre porte, car les pauvres d'aujourd'hui sont à notre porte, même s'ils le sont d'une manière différente. Il s'agit là vraiment d'un signe des temps qui nous parle non seulement de l'horreur de la guerre en Syrie, de la souffrance de tout un peuple, de la nécessité d'accueillir l'étranger mais aussi du défi du monde de l'Islam aujourd'hui et des autres grandes religions et cultures et de notre place dans ce monde. Oui, nous sommes préoccupés au sujet de l'Ordre... Nous voulons aller de l'avant, nous voulons croître, nous voulons être authentiques, mais je pense que cette dimension fait partie de l'être authentique dans notre monde d'aujourd'hui : comment rejoindre le pauvre, l'immigrant, le réfugié aujourd'hui qui ne sont peut-être pas tout à fait à notre porte, mais qui pourront peut-être s'y trouver.

C'est sur ces quelques réflexions que je voudrais clore cette Commission Centrale, en vous remerciant pour votre participation et votre présence. Bon retour à tous et que le Seigneur vous bénisse ! »

ANNEXES

I - ÉTUDE des RAPPORTS de MAISON au CHAPITRE GÉNÉRAL de 2014 (avec modifications)

A - Rédaction des Rapports de Maison

1.1 - Le but du rapport de Maison est de partager avec l'ensemble de l'Ordre la situation réelle de la communauté. Il est rédigé par celle-ci avec son supérieur en collaboration avec le Père Immédiat qui veille à ce qu'il donne une information réelle de la communauté, sans en rester à des considérations théoriques.

1.2 – En le rédigeant la communauté réfléchit sur son expérience monastique vécue, spécialement du point de vue de la formation, abordant cette question d'une façon concrète, et évitant les considérations abstraites. Cela se fait normalement à travers des dialogues communautaires. La communauté pourra s'inspirer du document qui lui sera proposé. On pourra aussi utiliser la dernière Carte de Visite.

B – Traitement des Rapports de Maison durant le Chapitre Général

2.1 - L'étude des Rapports de Maison est le principal aspect de la sollicitude pastorale collégiale du Chapitre Général envers les communautés de l'Ordre. Le Chapitre Général exerce cette sollicitude en confiant la lecture et l'étude des Rapports de Maisons, aux Commissions du Chapitre Général.

2.1.1 - Après avoir lu et discuté les rapports, la Commission dialogue avec le Supérieur. Le Père Immédiat, qui a toujours le droit de fournir l'information appropriée au Président de la Commission qui étudie le rapport de sa maison fille sera consulté sans que cela implique nécessairement sa participation aux échanges. S'il faut davantage d'information, la Commission prendra contact avec des membres du Chapitre qui sont au courant du cas en question. Dans les deux cas, cela peut se faire en présence ou en l'absence du Supérieur de la maison, suivant l'opportunité.

2.1.2. - Tout au long de cette étude, chacun sera attentif à respecter la légitime sensibilité du Supérieur de la communauté étudiée et celle de toutes les personnes concernées. S'il faut transmettre quelque information de caractère délicat, afin de permettre une intervention pastorale éclairée, tous les participants resteront conscients de leur devoir de respecter la charité et la confidentialité.

[Au début du Chapitre Général, après leur élection, les présidents, vice-présidents et secrétaires des Commissions auront une réunion avec un membre de la Commission de Coordination afin de recevoir quelques indications sur la façon de remplir leur tâche.]

a) L'étude des Rapports de Maison dans les Commissions du Chapitre

2.2 – Chaque Commission étudie tous les rapports qui lui sont confiés.

2.2.1 - Dans cette étude, les Commissions seront attentives par exemple

à :

- La qualité de la formation à chacune des étapes de la vie monastique.
- L'équilibre effectif entre la *lectio*, la liturgie et le travail.
- La sollicitude pastorale du Supérieur à l'égard de sa communauté ; par exemple à l'égard des personnes âgées et infirmes, ou de ceux qui sont en formation initiale.
- Comment la communauté fait face à certains défis comme celui de l'inculturation, spécialement dans le domaine de la formation.
- Les moyens à la disposition du supérieur pour assurer sa propre formation continue ainsi que son propre équilibre et sa croissance humaine.
- La relation avec le Père Immédiat.
- Comment, s'il y a lieu, l'Abbé fait-il face à sa grande filiation.

2.2.2 - La sollicitude pastorale à l'égard des communautés étudiées et à l'égard de leurs supérieurs s'exercera normalement à travers : des avis, de l'approbation, de l'encouragement, des recommandations et du support fraternel. Les Commissions pourront aussi choisir d'envoyer un message aux communautés concernées. Ces messages sont normalement envoyés au nom des Commissions. Si une Commission souhaite écrire un message au nom du Chapitre Général, son texte doit être auparavant approuvé par un vote du Chapitre.

2.2.3 - Lorsqu'une Commission estime qu'une communauté nécessite une attention pastorale spéciale, elle en discutera toujours avec le supérieur concerné, et consultera le Père Immédiat. Si une décision spécifique est requise, la Commission commencera par rechercher un accord avec le supérieur local, le Père Immédiat, et, si cela est opportun, l'Abbé Général. Dans de telles situations, le rôle de la Commission est principalement consultatif : les décisions effectives sont prises et appliquées par les personnes qui ont autorité pour cela.

2.2.4 – Lorsque, exerçant sa sollicitude pastorale à l'égard de la communauté et de son supérieur, la Commission (avec ou sans l'aide d'une Commission *ad hoc*) ne parvient pas à trouver un accord avec les personnes compétentes concernant les recommandations qu'elle présente, ou si ces recommandations ne sont pas de la compétence des parties impliquées, la situation pourra être portée à l'attention du Chapitre Général. Un vote majoritaire des membres de la Commission est requis à cet effet. Elle consulte alors l'Abbé Général et demande à la Commission de Coordination d'inscrire le cas à l'ordre du jour.

2.2.5 - Dans les cas où le Chapitre Général souhaite imposer une décision, un vote majoritaire du Chapitre est requis.

2.2.6 - Il est possible à un supérieur de faire appel, au sujet de la décision prise par le Chapitre, auprès de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée (CIVCSVA), que ce soit en son nom propre, ou au nom de sa communauté.

2.2.7 – Le président de Commission est responsable de communiquer les affaires importantes de ce genre à l'Assemblée Plénière de la façon jugée opportune par la Commission de Coordination. On avertira au préalable les personnes impliquées du contenu des informations ainsi communiquées au Chapitre.

2.2.8 - Chaque Commission rédigera un rapport offrant une vision générale des communautés qu'elle aura étudiées. Dans ce rapport on fera mention des aspects particuliers ou des caractéristiques communes qui pourraient intéresser tout l'Ordre, tout particulièrement dans le domaine de la formation.

b) Situations demandant une attention pastorale spéciale

2.3.1 - Il peut se présenter des situations qui appellent un soin pastoral ultérieur, par exemple parce que :

- l'intervention pastorale de la Commission n'a pas été acceptée par les personnes concernées ;
- il faut plus de temps ainsi que des interventions spéciales dans des situations compliquées.

2.3.2 - Dans ces cas, la Commission, en concertation avec l'Abbé Général et son Conseil, pourra créer une Commission *ad hoc* composée de personnes choisies en fonction de leur expérience et de leur capacité à intervenir dans cette situation particulière. Les conclusions de cette Commission *ad hoc* seront transmises à la Commission qui fera alors les recommandations voulues.

2.3.3 - Le suivi des décisions prises par le Chapitre sera normalement assuré par le Père Immédiat ; si cela n'est pas opportun, l'Abbé Général et son Conseil seront responsables du suivi.

c) Communication de l'information

2.4 - Les secrétaires des Commissions feront régulièrement au/à la secrétaire de la Commission de Coordination un rapport du progrès de leurs travaux dans l'étude des Rapports de Maison.

2.5 – Un membre du Conseil de l'Abbé Général servira de lien entre celui-ci et la Commission de Coordination.

2.6 - Les rapports des Commissions, à la fin de leurs travaux, seront communiqués à l'Assemblée Plénière dans la forme jugée la plus opportune par la Commission de Coordination.

2.7 - Les secrétaires des Commissions, à la fin de leur travail en Chapitre Général, donneront à la Commission de Coordination toute la documentation sur laquelle on aura travaillé dans les Commissions.

2.8 - Tous les documents établis par les Commissions du Chapitre seront présentés aux personnes concernées – Supérieur(e), Père Immédiat – ainsi qu'à l'Abbé Général, avant d'être présentés en séance plénière.

2.9 – À la fin du Chapitre Général le/la secrétaire de la Commission de Coordination remettra à l'Abbé Général une documentation complète sur les travaux du Chapitre Général.

d) Synthèse du Chapitre Général

3.1 – Un document sera rédigé après le Chapitre Général. La rédaction en sera confiée à deux Capitulants (abbé et abbesse) élus par le Chapitre Général au début de celui-ci. Il sera approuvé par l'Abbé Général et son Conseil.

3.2 – Ce document sera une synthèse du travail et des points les plus significatifs du Chapitre Général.

II - LA PROCEDURE REGIONALE

Nous savons tous que le Chapitre Général de 2014 n'a pas permis de traiter toutes les questions mises au programme. Différentes raisons expliquent ce constat, notamment et surtout (mais pas seulement) le manque de temps.

Réfléchissant à cela, la RéCiF en est arrivé à penser que s'il est important de chercher à gagner du temps ou à avoir plus de temps, cela pourrait peut-être se réaliser en faisant appel à une nouvelle manière de travailler compatible avec les procédures déjà utilisées et qui permettrait de répartir la masse de travail autrement. La tâche des Commissions et le déroulement des séances en salle plénière en seraient allégés.

La nouvelle manière de travailler consisterait à mettre en œuvre une procédure appelée « procédure régionale » qui impliquerait différemment les Conférences régionales dans la préparation du Chapitre Général.

Aujourd'hui, les Conférences régionales ont déjà la possibilité de donner des avis, mais ces avis s'arrêtent souvent au niveau de la Commission Centrale (sauf à écrire une lettre ou à fournir un document aux Commissions mixtes).

La procédure régionale permettrait aux Conférences régionales de prendre un ou des votes utiles pour l'étude des questions confiées aux Commissions mixtes. Ainsi, la procédure régionale ouvrirait aux Conférences régionales la porte du Chapitre Général de manière collégiale.

Objectifs visés par la mise en œuvre de cette procédure.

1. Aider et alléger le travail des Commissions du Chapitre.
2. Gagner du temps par anticipation et répartir le travail autrement en vue d'un apport collégial plus important pendant le Chapitre.
3. Fournir aux Commissions des avis éclairants, opposés ou convergents, venant des Régions, sur une question ou une situation à traiter par la procédure ordinaire ou extraordinaire.

Mise en œuvre de la procédure régionale.

1. Comme les autres procédures, elle est mise en œuvre après approbation du Chapitre et sur décision de la Commission Centrale.
2. Elle peut être mise en œuvre en dehors du Chapitre général mais aussi, si besoin, pendant le Chapitre (*ce qui suppose de le prévoir dans le règlement*).
3. La Commission Centrale choisit une question ou une situation confiée aux Commissions du Chapitre Général, et elle demande à au moins deux Régions, éventuellement trois, d'en faire une étude aussi complète que possible (*ce qui suppose de fournir les documents nécessaires aux Régions pour faire cette étude*).
4. Lorsque l'étude concerne une maison précise, la Région à laquelle appartient cette maison (en plus des deux ou trois requises au point 3) doit être sollicitée pour appliquer la procédure régionale.
5. La Commission Centrale peut confier l'étude d'une question ou d'une situation à toutes les Régions, avant ou pendant le Chapitre.

Etendue du rôle des Régions.

En introduisant une « procédure régionale », le Chapitre Général reconnaîtrait de manière officielle le rôle plus étendu que peuvent jouer les Régions dans le cadre de la réflexion du Chapitre Général, au-delà de la possibilité qu'elles ont déjà de proposer à la Commission Centrale les questions à mettre au programme du Chapitre.

Grâce à cette nouvelle procédure, les Régions auraient la faculté, si besoin, de voter pendant le Chapitre Général. Cette possibilité de vote pendant le Chapitre s'appliquerait comme c'est déjà le cas avec les Commissions en vertu des procédures approuvées par le Chapitre Général. Ainsi, parce que la procédure régionale ne pourrait fonctionner qu'en lien avec le Chapitre Général et de manière limitée, le risque d'évoluer « en direction d'une structure de Congrégations » (1^{ère} Commission de la RGM 2008) se trouverait écarté.

Exemple de question pouvant être étudiée par la procédure régionale.

N'avoir qu'un seul type de prieuré.

Le Chapitre Général de 2011 avait demandé à la Commission de Droit de réaliser un document sur cette question. Ce document a été présenté dans le *Livret de travail du Chapitre Général 2014* (VIII.2, p. 33s). Le sujet

devait être traité par toutes les Commissions (procédure extraordinaire) au Chapitre Général de 2014. Faute de temps, cela n'a pas été fait.

Si la « procédure régionale » avait existé, la Commission Centrale aurait pu demander à toutes les Régions d'étudier cette question et d'envoyer à la Maison généralice un avis argumenté (limité en longueur de texte) avant le Chapitre Général. Les avis de toutes les Régions réunis dans un dossier auraient été remis à toutes les Commissions au début du Chapitre. Au moment de l'étude par la procédure extraordinaire, les Commissions auraient ainsi bénéficié de la réflexion et de l'avis de toutes les Régions, ce qui aurait représenté un gain d'énergie et de temps appréciable.

Dans ce cas précis, les Régions n'auraient pas fait le travail à la place des Commissions mais leur auraient fourni des arguments éclairants pour leur permettre d'exprimer un avis, une proposition, une suggestion, ou prendre un vote décisif. Comme la question n'a pas encore été traitée, il n'est pas trop tard pour essayer.

D'autres exemples pourraient être apportés pour faire appel aux Régions dans le même sens. Si les Régions étaient ainsi sollicitées, elles pourraient aussi impliquer davantage les communautés dans la réflexion du Chapitre.

Bref, il vaut la peine de se demander si une « nouvelle manière de travailler », dont la « procédure régionale » n'est qu'une illustration, pourrait être introduite au Chapitre Général car d'une part il est évident que les questions à traiter sont de plus en plus complexes, et par conséquent demandent plus de temps, et d'autre part leur mode de traitement qui a bien fonctionné mais qui fonctionne moins bien maintenant demande à être amélioré.

III - « EST-CE QUE LE CHAPITRE GENERAL POURRAIT ELIRE UN CONSEILLER, MEME SI SON SUPERIEUR N'EST PAS D'ACCORD ? »

Réponse de Dom Armand Veilleux

Question : quand un moine est élu abbé ou supérieur d'une autre maison, son abbé peut-il bloquer son élection ? – La réponse est clairement « Non ».

Cette question a été posée alors que j'étais Procureur. J'ai consulté Père Torres à la CIVCSVA, et il m'a donné cette réponse négative. Je lui ai demandé quelle était la base juridique pour une telle réponse. Son explication a été la suivante. « Vos Constitutions disent clairement que *N'importe quel frère profès dans l'Ordre peut être élu abbé...* (Statut 39.3.B). Ce statut donne à tout moine le **droit** d'être élu en quelque monastère de l'Ordre que ce soit. Son abbé ne peut pas le priver de ce **droit** que lui confèrent les Constitutions. » Cela me semble clair.

Bien sûr, avant d'accepter l'élection, le moine devra faire un discernement. Dans ce discernement, il devra prendre en compte les besoins de sa propre communauté, ainsi que ceux de la communauté qui l'a élu. Et, puisque le moine vit sous une règle et un abbé, il serait normal qu'il fasse ce discernement avec son abbé. Mais, en dernier ressort, la décision d'accepter ou de refuser l'élection lui appartient pleinement ; ce n'est pas la décision de l'abbé.

La chose est différente pour un supérieur *ad nutum*. Rien dans les Constitutions ne donne à tout moine le droit d'être nommé supérieur *ad nutum*. Si un père immédiat désire nommer un moine d'un monastère autre que le sien comme supérieur *ad nutum* d'une de ses maisons filles, il a besoin de l'accord du supérieur de ce moine. Lorsqu'un moine, avec l'accord de son abbé, accepte de devenir supérieur *ad nutum*, il devient un « supérieur majeur », et pour cette raison, il n'est plus soumis à l'autorité de son abbé. Il reviendra sous l'autorité de son abbé lorsque son mandat de supérieur *ad nutum* prendra fin.

La situation est semblable pour l'élection d'un conseiller de l'Abbé général.

Notre pratique constante a été qu'un moine (ou une moniale) n'est pas nommé(e) à cette charge si son supérieur(e) n'est pas d'accord.

Maintenant, quelqu'un pourrait poser la question : « Est-ce que le Chapitre Général pourrait élire un conseiller, même si son supérieur n'est pas d'accord ? » Cela peut se discuter, mais je ne crois pas qu'il le puisse. Le moine est « soumis à un abbé » (la moniale, à une abbesse), et le Chapitre Général ne peut pas intervenir dans la vie interne des communautés. Je peux certes penser à des arguments contraires. Mais la question est purement théorique. Je ne vois pas comment une région pourrait nommer quelqu'un, et le Chapitre Général élire cette personne, si l'on sait que l'abbé y est opposé.

Père Armand Veilleux

IV - TOUR D'HORIZON

DU TRAVAIL DE LA SECRETAIRE CENTRALE A LA FORMATION

- partage avec la Commission Centrale : Roscrea, juin 2016 –

L'invitation que Dom Eamon m'a faite de venir vous rencontrer me touche et j'en suis très reconnaissante. Notre rencontre m'offre un contact avec toutes les Régions de l'Ordre et, au milieu de mon mandat, elle me permettra encore de compléter, voire de corriger, l'orientation du travail.

Les grandes lignes du travail fait jusqu'à présent :

À l'issue du dernier Chapitre Général, quelques lignes pour le service actuel de la secrétaire centrale m'avaient été données : « établir une liste de personnes qui pourraient contribuer (par l'enseignement ou par d'autres moyens) à aider les communautés dans le besoin » et « chercher quels sont les besoins dans les différentes Régions ». J'ai en conséquence commencé mon service par une enquête auprès de tous les supérieurs, concernant les disponibilités et les besoins de leur communauté en matière de formation. J'ai reçu 44 réponses, ce qui a permis de dresser une liste d'une trentaine de frères et sœurs mis à disposition par leur supérieur pour donner une formation en dehors de leur communauté et même, pour certains, en dehors de leur région.

Parmi les suggestions qui m'étaient faites, il y avait l'idée de publier une Newsletter, pour faire mieux circuler l'information au sujet de la formation dans tout l'Ordre, pour aider, comme disait bellement une abbesse, à « faire circuler la pensée » entre nos Maisons.

Afin de nouer des liens avec nos 15 secrétaires régionaux, j'ai envoyé deux lettres collectives. Elles ont été très bien reçues et tous ces frères et sœurs collaborent, chacun à sa façon, en vue du partage des nouvelles. Le grand handicap est mon ignorance totale de la langue espagnole, ce qui défavorise singulièrement les parties hispanophones de l'Ordre et j'en suis désolée.

En août de l'année dernière, à la demande de la RéCiF, j'avais réuni les secrétaires régionaux de la RéCiF, REI et CNE pour chercher ensemble une nouvelle formule pour les sessions organisées dans ces régions. C'était une rencontre bonne et fructueuse.

Des contacts pris en dehors de l'Ordre :

- Au début de mon service, Dom Eamon m'avait conseillé d'inclure la *Congrégation Cistercienne de Saint Bernard d'Espagne* dans notre échange d'informations. Comme vous le constatez dans les *Newsletters*, Mère Maria Ángeles échange volontiers des nouvelles.

- Pour l'*Ordre de Cîteaux*, j'avais demandé à Dom Mauro s'il pensait qu'un échange de nouvelles avec son Ordre serait possible. Il me disait que n'étant pas centralisé comme nous, il n'y avait personne auprès de qui affluaient les nouvelles, mais qu'il était lui-même disponible pour des échanges. Je n'ai pas (ab)usé de cette disponibilité ! Le contact avec l'Ordre de Cîteaux, dans le domaine de la formation se vit en bien d'autres occasions, comme par exemple les sessions pour les formateurs francophones et germanophones, où une de nos secrétaires régionales, assure le lien depuis des années et avec grande compétence. Il y a deux contacts ponctuels avec l'Ordre de Cîteaux : avec Mère Emmanuelle de Boulaur, à l'initiative d'un de nos abbés en visite chez les Sœurs, et avec Père Jean-Marie de Sénanque, rencontré à la Réunion Régionale de la RéCiF.

- Mère Michèle du monastère de *la Merci Dieu*, lors de la même Réunion, a souhaité elle aussi recevoir les informations.

- Assez récemment des ponts se sont créés avec *nos Sœurs Bernardines d'Esquermes et d'Oudenaarde* à l'initiative de Mère Noëlla, qui avait été intéressée par les *Newsletters* vues sur le site.

- Dom Jean-Pierre Longeat, rencontré dès le début de mon service, aurait souhaité, qu'à partir des échanges avec ses collaborateurs de l'AIM, nous arrivions à dessiner comme un tableau de la formation monastique dans les différentes régions du monde, un objectif certes attirant, mais ... il faudrait pouvoir y investir le temps nécessaire ! Jusqu'à présent j'ai juste pris un premier contact avec les 18 collaborateurs régionaux de l'AIM. Ce qui a permis, dans la dernière *Newsletter*, de partager les trois réponses reçues.

- Quant aux *Laïcs Cisterciens* en France, à l'occasion des festivités autour de *Clairvaux 2015* un échange a eu lieu avec *La Grange de Clairvaux*. J'avoue me tenir volontairement un peu à distance, par manque de temps. Toutefois, avec le Secrétaire d'ARCCIS, nous échangeons régulièrement nos nouvelles et le Centre de documentation *Cerccis* de Cîteaux avait très généreusement collaboré en vue d'une éventuelle mise en place d'une DVD-thèque. Mais nous avons dû en fin de compte renoncer à ce projet.

- Un certain nombre d'échanges se font aussi avec *des formateurs locaux, voire des supérieurs*, à la recherche d'une information, d'un cours en ligne, d'un texte, etc.

La plupart des contacts essentiels étant pris, l'information ayant trouvé un canal par où circuler, le temps entre deux Chapitres Généraux me semblait propice pour essayer d'avancer dans la réflexion avec les secrétaires régionaux : comment faire travailler nos Régions à partir de quelques intuitions du dernier Chapitre Général en matière de formation ? Ainsi, durant l'été dernier, grâce à la généreuse confiance de supérieurs de nos différentes Régions, le fascicule *Avancées (Avanzadas / Steps Forward)* a pu être publié. Ce recueil de textes, pour lequel toute une équipe de traducteurs s'est dévouée - deux des auteurs ont prêté eux-mêmes main forte ! -, a trouvé un écho enthousiaste. Une traduction italienne a rapidement vu le jour. Quasi tous les secrétaires régionaux étaient intéressés à donner une suite à ces textes, mais deux d'entre eux seulement se sont engagés à collaborer concrètement. J'avais, de mon côté, pris quelques contacts, mais tout cela était fragile, porté par trois personnes seulement, si bien que j'ai arrêté nos échanges au bout de quelques semaines, et les deux secrétaires régionaux, S.Maria Francesca (REM) et F.Cassian (US), étant donné leur propre charge de travail en communauté, ont finalement été soulagés par cette décision « du moins pour l'instant », concluait notre secrétaire italienne !

J'investis pas mal de temps dans la recherche de traducteurs. Deux communautés du Japon, avaient exprimé ce besoin lors de mon premier sondage. Beaucoup de pistes ont été essayées – une traductrice de métier (français-japonais) m'a donné les tarifs : au minimum 0,10 euro par mot, ce qui reviendrait à 35 euros pour un texte de la longueur d'une lettre ! – nous ne pouvons donc compter que sur le bénévolat. En plus la recherche s'avère extrêmement difficile à partir de l'Europe. Sœur Michaël Takahashi, qui avait aidé au dernier Chapitre Général, s'est proposée pour aider. Elle assure quelques traductions, dans la mesure de ses disponibilités. Actuellement je cherche également de l'aide pour traduire, à partir de l'italien, les textes publiés de Père Romano Bottegal, que Dom Lino m'a fait parvenir dans ce but. Sœur Magdalena (secrétaire de la REI), de son côté, m'a envoyé toute une série de travaux en allemand, il s'agit en partie de sa collaboration avec l'Ordre de Cîteaux. En plus, certaines pièces jointes aux *Newsletters* gagneraient à être traduites.

Tout cela occupe largement les cinq heures par semaine dont je dispose pour ce travail. Aussi, pour conclure cette première partie de mon partage, je vous livre le mot d'ordre que m'a donné la Réunion Régionale CNE : ralentir ... !

Questions rencontrées dans mon service :

1. La collaboration avec l'équipe de nos secrétaires régionaux :

Elle est heureuse. Il y a nos Régions très dynamiques, toujours présentes aux partages, avec ces secrétaires-là le travail est un vrai plaisir, car je sais que je peux compter sur eux. En plus, dans leur Région, les formateurs locaux sont impliqués, parfois ils me demandent d'envoyer la *Newsletter* dans une autre langue à un groupe de leurs formateurs, ou bien ils renvoient l'un ou l'autre vers moi pour des informations.

Le principe de subsidiarité fait que, si le contact personnel avec chacun(e) des secrétaires régionaux ne permet pas aux nouvelles concernant la formation locale de remonter au secrétariat central, cette Région reste actuellement en dehors de l'échange au niveau de l'Ordre. Cette part du secrétaire de Région qui consiste à travailler en collaboration avec la secrétaire centrale, n'est peut-être pas toujours très claire pour celui ou celle qui a accepté la charge.

L'idéal serait, me semble-t-il, que les secrétaires régionaux se connaissent mieux entre eux et que nous puissions réfléchir ensemble sur les défis qu'ils rencontrent. Comme par exemple : comment soutenir l'enthousiasme et l'engagement pour la qualité de la formation dans une Région tout au long de l'année, même en dehors des rencontres lors des sessions ? Comment poursuivre le travail une fois retourné dans sa communauté ?

2. Une formation abordable pour tous nos frères et sœurs :

Mes rencontres avec deux Réunions Régionales françaises (RéCiF et CNE) ont renforcé ma conviction qu'il serait bon de trouver, pour la formation continue, une proposition simple pour les frères et sœurs de tous âges. Quelque chose qui soit de l'ordre du ressourcement, de l'encouragement individuel à l'étude et à la *lectio*. Il faudrait une équipe porteuse pour envisager efficacement un tel projet. Est-il utopique d'envisager une formation proposée à tous ? S'agit-il d'un souci seulement régional ?

3. Partage de différents travaux de nos frères et sœurs :

* Travaux universitaires : Père Martin, du Val Notre-Dame a mis à disposition son Mémoire de licence en théologie (*La liturgie des Heures : une célébration sacramentelle et mystagogique*), présenté en février 2014 à l'Institut Supérieur de Liturgie de l'Institut Catholique de Paris ; Père Germain, de Koutaba, nous a promis le

partage du texte de sa thèse en Droit Canonique (*Le rapport de la personne à l'institution dans la vie religieuse*, thèse soutenue à Strasbourg, en avril 2014), dès qu'il y aura apporté les corrections demandées avant la publication ; Dom Guillaume accepterait-il de partager sa thèse sur *Cassien* ? Nous avons probablement d'autres ressources. Avec Sœur Claire nous avons évoqué la possibilité d'une publication de ces travaux sur la partie privée de notre site. Est-ce que cela serait bon pour tous : auteurs et lecteurs potentiels ?

* Travaux en cours dans certaines Régions : par exemple, dans la Région US il y a le groupe, *Cistercian Mentors*, qui travaille nos Pères cisterciens, en échangeant par internet ; des intéressés d'autres Régions pourraient-ils y trouver intérêt ?

4. Mes grandes questions :

* Comment *motiver la collaboration*, entre Régions ? Comment donner la conscience que nos différences sont notre richesse ? Au fond, comment persuader telle Région, telle communauté, que d'autres s'intéressent vraiment à ce qui se vit chez eux en matière de formation ?

* Une *formation par internet* : les grandes possibilités offertes par ce biais, sont-elles bien adaptées à une formation « intégrale et mystique » ? Avons-nous des personnes dans nos communautés qui puissent sur place accompagner une telle formation ? Est-ce un bon outil pour apprendre à penser ?

* Quel *service de la part de la secrétaire centrale* vous serait utile pour les communautés de votre Région ? Qu'est-ce qui pourrait l'être pour notre Ordre ?

Ce qui est passionnant dans le service de secrétaire centrale à la formation, c'est l'espérance que, très pauvrement, très imperceptiblement, la circulation des nouvelles de nos communautés contribue à tisser les liens de communion dans l'Ordre et peut-être même en dehors. Cela vaut la peine !

MERCI

S.Marie
Abbaye Notre-Dame du Val d'Igny

V - RAPPORT SUR LES COMMUNAUTÉS IRLANDAISES DE MOINES

Au Chapitre Général de 2014, deux votes ont été pris concernant les maisons irlandaises des moines : les votes 54 et 55. L'un approuvait la proposition de la commission *ad hoc* créée pour examiner leur situation et l'autre qui encourageait les moines de ces maisons à entrer dans ce projet.

Le projet était intitulé : « *une communauté de communautés* ». Il proposait que les cinq communautés, demeurent dans leurs lieux géographiques actuels, tout en formant une seule entité canonique, avec une autorité centrale, la formation, l'administration, les structures économiques, le tout centralisé. Un collège d'abbés a été créé pour soutenir l'Abbé de Roscrea et des comptes-rendus réguliers du progrès de ce projet ont été envoyés à l'Abbé Général et à son Conseil ; un rapport plénier doit être donné au Chapitre Général de 2017. Pour ceux qui ne sont pas familiers de la question, une brève histoire du processus entre les maisons Irlandaises peut être utile. En 2006, il y a dix ans, la question du futur des maisons d'Irlandaises masculines a été soulevée pour la première fois durant une rencontre de supérieurs. Cela été suivi par une présentation de statistiques à la réunion régionale de 2007. À la MGM de 2008, la Commission 6 a encouragé les communautés à continuer leur processus de réflexion et a recommandé une aide extérieure pour aider leur discernement. Plus tard, cette même année, Nunraw s'est joint au processus et un facilitateur a été nommé. Au Chapitre Général de 2011, des lignes directrices pour faciliter le processus ont été présentées aux présidents des quatre commissions qui avaient étudié les rapports de maisons des communautés concernées, suggérant que soeur Josephine Mary Miller des Bernardines d'Esquermes devienne facilitatrice pour ce processus.

En février 2012, le rapport « Le futur de la vie cistercienne masculine cistercienne en Irlande et en Écosse » a été établi et diffusé dans les 6 communautés. Au long de l'année 2012, il y a eu des réunions tenues dans les six monastères concernés. Des communautés ont demandé aux communautés de considérer de manière honnête et large leur situation et des questions leur ont été soumises pour aider et guider leurs discussions. Au long de l'année 2013, il y a eu plusieurs réunions entre les six abbés et soeur Joséphine Mary et une réunion a eu lieu à Dublin pour les membres les plus jeunes des communautés impliquées (c'est-à-dire les frères nés après 1950) à laquelle 18 moines ont participé. En janvier 2014, un rapport a été présenté à la suite des réunions des abbés et de Mère Josephine Mary ; la conclusion était la suivante : « Après avoir cheminé dans ce processus au long des deux dernières années, nous avons réalisé que la situation est été très compliquée ; les solutions ne sont pas évidentes ». Au Chapitre Général de 2014, les trois commissions qui ont étudié les rapports de maison des monastères ont demandé la création d'une Commission *ad hoc* pour les maisons Irlandaises. Nunraw avait décidé d'interrompre sa participation au processus. Et le projet « *Une communauté de communautés* » a été proposée. Durant les neuf mois qui ont suivi le Chapitre Général de 2014, les cinq communautés de moines ont discuté la proposition du Chapitre au sein de leur monastère respectif avec l'aide de différents membres du Collège. Vers août 2015, toutes les communautés ont pris un vote de sondage sur ce processus. Les communautés de Mont-Melleray, de Roscrea, Mellifont et Bethléem ont toutes voté pour poursuivre dans la direction proposée par le Chapitre Général, pour continuer à chercher des voies de coopération avec les autres maisons cisterciennes d'Irlande, pour renforcer les ressources, assurer la meilleure formation possible aux futurs candidats. Par ce vote, les communautés ont indiqué qu'elles étaient ouvertes pour envisager de nouvelles structures de manière à assurer un avenir à la vie cistercienne en Irlande. La communauté de Bolton a voté en refusant de poursuivre dans le processus engagé par le Chapitre Général. Le collège a ensuite demandé une réunion des quatre communautés pour enclencher l'étape suivante. Pour aider à préparer les communautés et pour donner un axe à la rencontre, une série de questions avait été diffusée à l'avance et chaque communauté avait renvoyé un compte-rendu qui avait été partagé avec les autres communautés pendant cette réunion. Mère Josephine Mary a été la facilitatrice de cette rencontre qui s'est tenue fin novembre 2015. Le lieu a été choisi parce qu'il est central bien que les moines de Mont-Melleray aient un trajet de trois heures à faire. 33 moines étaient présents, membres des quatre communautés en incluant l'Abbé Général ; Dom Timothy et Dom Erik de Mont-Saint-Bernard, membres du collège, étaient présents ; malheureusement dont Daniel de Caldey n'a pas pu venir. Durant cette rencontre, différentes suggestions ont été émises sur les possibilités d'un avenir et deux options ont émergé :

1/ La première, la création d'une seule communauté avec des soins infirmiers fournis pour les plus anciens et pour les infirmes avec la possibilité d'une fondation future d'une communauté plus radicale dans son choix de vie monastique ;

2/deuxième option, la création d'une entité à partir des deux communautés décrites ci-dessus, une communauté principale avec des soins infirmiers et une communauté plus radicale pour tous les âges.

Il y avait des possibilités pour une étude ultérieure sur la viabilité de ces deux options et il a été présenté qu'un comité serait établi comprenant un représentant de chacune des 4 communautés. Ce comité devait travailler avec le Collège nommé par le Chapitre et étudier la viabilité et les implications pratiques des deux options et formuler un rapport qui puisse être envoyé aux quatre communautés pour être discuté. Au cours des trois mois suivants, le Comité des représentants élus des quatre communautés ont rassemblé des informations de base sur les communautés et leurs économies. Deux études externes ont été aussi demandées. L'une sur la pyramide des âges et les besoins des moines en matière de santé ainsi qu'une étude structurelle sur les bâtiments des quatre monastères. Il y a eu des conférences régulières, appelées rencontres du comité et rencontres du collège, et au début de mars le groupe s'est réuni pour étudier tout le matériel ainsi réuni. A ce moment-là, il y avait 52 moines dans l'ensemble des quatre communautés parmi lesquels 12 étaient absents de leur monastère pour une raison ou une autre ; sur ses 52 moines, 1/3 (c'est-à-dire 17) avait 86 ans ou plus, 1/3 avait 71 ans ou moins ; plus de 20 parmi les moines sont très âgés et ont besoin de soin. Etant donné le profil des âges des membres actuels et le nombre des moines et des capacités requises pour constituer deux communautés distinctes, la proposition du groupe était que de travailler en direction de la création d'une communauté unique. Il y a eu une seconde réunion des communautés le 6 avril 2016. 29 membres des quatre monastères se sont réunis avec les membres du collège et avec Mère Josephine Mary comme facilitatrice. Après deux présentations de consultants extérieurs sur la situation actuelle des communautés et des monastères et un temps de discussion et d'éclaircissement, nous nous sommes séparés en trois petits groupes répartis par âge pour étudier la question suivante : « Quelle est la direction à suivre à la lumière de la réalité présente ? » Il y a eu différentes discussions productives dans chaque groupe. Un vote de sondage sur la proposition de former une seule communauté et de se réunir en un seul lieu a été pris à ce moment-là. Tous les membres des 4 communautés qui étaient présents à ce moment-là dans cette rencontre avaient droit de vote. Il y a eu 29 votants. Ce vote de sondage était uniquement pour avoir une estimation de l'état d'esprit de l'assemblée. 23 ont voté en faveur de la proposition, six ont voté contre.

Mont Melleray	OUI 6	NON 2
Mont St Joseph	OUI 9	NON 1
Mellifont	OUI 6	NON 0
Bethlehem	OUI 2	NON 3

Le vote des chapitres conventuels a été pris ensuite dans les quatre communautés le mardi 10 mai 2016. Seuls les profès solennels ayant leur stabilité dans les communautés avaient droit de vote et un moine devait être présent dans son monastère au moment du vote. Les votes à distance n'étaient pas autorisés.

Le texte du vote était le suivant :

« je désire voir ma communauté se joindre à d'autres communautés Irlandaises de moines de l'OCSO, décidant former une seule communauté dans un lieu unique, de partager nos ressources dans l'unité fraternelle et travailler à ce que reflorisse le charisme cistercien en Irlande. »

Le texte du vote a été envoyé aux communautés par le secrétariat de la maison Généralice. Une majorité des 2/3 était requise pour ce vote. Les résultats ont été les suivants

Mont Melleray	OUI 8	NON 7	<i>plus de la moitié mais pas les 2/3 des voix</i>	REJETE
Mont St Joseph	OUI 11	NON 1	<i>plus des 2/3 des voix</i>	ACCEPTÉ
Mellifont	OUI 6	NON 1	<i>plus des 2/3 des voix</i>	ACCEPTÉ
Bethlehem	OUI 2	NON 9	<i>moins de la moitié des voix</i>	REJETE

Ces résultats montrent une expression très claire du désir concernant l'avenir de trois communautés alors qu'une quatrième est à peu près divisée 50 % - 50 % . Les communautés de Roscrea et Mellifont ont exprimé à la quasi-unanimité leur désir de se joindre à d'autres communautés pour former une seule communauté dans un lieu unique ; la communauté de Bethléem a elle aussi fait une déclaration ferme : elle ne souhaite pas se joindre à d'autres communautés ; par conséquent elle ne participe plus au processus initié par le Chapitre Général de 2014. Le résultat du vote dans la communauté de Mont-Melleray est moins clair. Alors que moins des deux tiers a voté en faveur de la proposition de se joindre à d'autres communautés, plus de la moitié de la communauté a voté en faveur de ce processus ; mais comme ce vote requiert plus des deux tiers de la majorité, cette communauté ne fait plus partie de ce processus engagé par le chapitre de 2014. Comme cela a été énoncé dans la lettre du Collège le 21 avril 2016, lettre envoyée aux communautés, « ces communautés qui ont voté en faveur de la proposition vont poursuivre un processus canonique vers un seul chapitre unique. Ce sera aux membres de ce nouveau chapitre de déterminer en quel lieu, selon quelles structures et quelles orientations ». Ce sera la nouvelle étape des communautés de Roscrea et Mellifont.

VI - ABBAYE DE SION, DIEPENVEEN / SCHIERMONNIKOOG,
Rapport à l'attention de la Commission centrale en date du 25 mai 2016
rédigé par Frère Alberic Brusckhe oco, abbé de l'Abbaye de Sion.

GÉNÉRALITÉS. Ces trois dernières années un groupe de dialogue dirigé par un facilitateur externe s'est réuni au moins une fois par mois pour débattre notre situation. Nous nous entretenons fréquemment avec Peter Thissen qui gère nos affaires. Sur l'île de Schiermonnikoog, un groupe de projet composé de la municipalité, de la région et de l'organisme de préservation des monuments naturels, se réunit souvent avec pour mission de nous trouver un site et d'inventorier tout ce que requiert notre implantation sur Schiermonnikoog. Dom Nathanaël nous a rendu visite à plusieurs reprises. En 2014 et en 2015 un ou plusieurs frère(s) étai(ent) presque constamment présent(s), en alternance, sur Schiermonnikoog.

JOURNAL DE BORD. Octobre 2014. La communauté traverse une période difficile parce que les votes du Chapitre Général nous ont laissés dans une situation très confuse.

Avril 2015. Notre situation a été débattue et élucidée lors d'une session intense de la Réunion Régionale à laquelle assistaient Dom Timothy et M. Regina.

Mai. Pentecôte: dernière célébration de l'Eucharistie avec les fidèles. Signature de l'acte d'achat de la maison de Langestreek 9 où nous séjournerons jusqu'à ce que notre nouveau monastère soit prêt. Juillet. Deux votes secrets du Chapitre conventuel: 1. Autorisation de vendre l'Abbaye et les terres abbatiales et 2. Accord pour partir vers un emplacement spécifié sur l'île de Schiermonnikoog.

Octobre. Début de l'inventaire des biens meubles de l'Abbaye. Novembre. Une visite de Dom Nathanaël au cours de laquelle les trois frères, Romero, Aloysius and Columba, acceptent son invitation d'aller à Westmalle jusqu'à ce que le nouveau monastère de Schiermonnikoog soit prêt. Les Frères Romero (en nov.), Aloysius et Columba (en déc.) sont successivement partis pour Westmalle.

Décembre. Déménagement de la bibliothèque et d'autres biens meubles à Westmalle. Mise en vente de l'Abbaye. L'ensemble des frères célèbre Noël à Westmalle. Nous rendons aussi souvent que possible visite au Frère Augustine qui continue de vivre dans une maison de retraite médicalisée à Oosterbeek. Diffusion d'un documentaire de 70 minutes sur notre communauté. Les quatre frères restants quittent Diepenveen le 29 décembre pour aller vivre à Schiermonnikoog.

Janvier-avril 2016. Le nouveau propriétaire de l'abbaye interdit à notre ermite de rester, par conséquent Frère David part lui aussi pour Westmalle (Janvier). Autorisation de la Congrégation de vendre l'Abbaye. Les frères vivant à Schiermonnikoog se présentent à la population locale et visitent des écoles, au bout du compte il contactent ainsi près de 300 des 900 habitants de l'île. L'architecte Huib Ribbens est choisi pour construire le nouveau monastère.

Dom Nathanael visite Schiermonnikoog (du 14 au 16 mai). L'ensemble des frères célèbre Pâques à Westmalle.

Le 22 février 2016 le Bourgmestre et le Collège échevinal de Schiermonnikoog lancent un communiqué de presse à l'échelle nationale. Le texte de ce communiqué de presse stipule: Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter, à vous et à vos frères, la bienvenue en tant que résidents de Schiermonnikoog. Nous respectons la décision radicale que vous avez prise de quitter votre monastère à Diepenveen et d'œuvrer dans les années à venir à un nouveau départ sur notre île. Comme l'indique le nom de notre ville et comme l'illustre le logo sur notre papier à en-tête, votre implantation à Schiermonnikoog revêt une importance particulière pour notre communauté. / Le 29 janvier notre Bourgmestre et le Collège échevinal ont accueilli votre communauté et nous avons fait connaissance dans votre monastère de Langestreek. Dans la même semaine vous vous êtes présentés aux habitants de Schiermonnikoog dans divers endroits du village. Nous avons trouvé ces rencontres agréables et précieuses à la fois. Comme vous, nous pensons que les échanges que nous avons eu au sein du groupe de projet officiel avec vos hommes de confiance, messieurs Loeffen et Thissen, ont été constructifs et ouverts. / Nous ne trouvons nullement illogique que vous choisissiez Westerburenweg comme l'endroit le plus adapté. À l'heure actuelle nous pensons que le monastère peut être implanté à cet endroit. Au fond vous pouvez compter sur notre coopération. Nous précisons toutefois qu'au bout du compte c'est le conseil de la ville de Schiermonnikoog qui doit décider s'il est ou non possible de construire un monastère à cet endroit conformément aux plans que vous avez proposés. Dans le cadre de la prise de décision du conseil de la ville sur cette question il est nécessaire de consulter le Comité de développement spatial ainsi que les habitants de l'île. / Il peut être considéré relativement radical de créer un bâtiment à la périphérie d'un village alors qu'elle n'existe pas encore. L'expérience nous enseigne que les processus démocratiques autour de la planification de projets de ce genre sont imprévisibles. Quoi qu'il en soit, étant donné le professionnalisme et le soin avec lesquels vos hommes de confiance et vous-mêmes avez opéré jusqu'à présent, nous sommes convaincus que votre projet a de bonnes chances d'aboutir. / Nous nous réjouissons pas avance de notre coopération dans les années à venir et nous espérons qu'une réinstallation de moines sur Schiermonnikoog, après plus de 400 ans d'absence, sera couronnée de succès. Nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations, Le Bourgmestre et le Collège échevinal de Schiermonnikoog.

TABLE DES MATIÈRES

PARTICIPANTS	p. 2
INTRODUCTION	p. 4
PRELIMINAIRES - Etablissement des votes pendant la CC	p. 4
PRÉPARATION DU CG 2017	p. 7
1. CHOIX D'UN THEME POUR LE CG	p. 7
2 - RAPPORTS DE MAISON	p. 8
3 - RAPPORTS DE REGION	p. 11
4 - POINTS AU PROGRAMME.....	p. 13
4.A. Les Communautés en fragilité croissante.....	p. 13
4.B. P. Immédiats et Statut de la Visite Régulière	p. 17
4.C Démission d'un Abbé ou d'une Abbesse	p. 21
5 - QUESTIONS DIVERSES.....	p. 23
5.A. Points non traités au CG de 2014	p. 23
5A.1 Besoins financiers des Maisons de l'Ordre.....	p. 23
5A.2 Liens entre Maisons fondatrices de moniales et maisons filles	p. 24
5A.3 Statut des Prieurés	p. 25
5.B. La question des Supérieurs non-prêtres.....	p. 25
FONCTIONNEMENT DU CG 2017	p. 26
6 - LES COMMISSIONS	p. 26
7 - LES PROCEDURES.....	p. 28
8 - MISE EN CANDIDATURE DES MEMBRE DU CONSEIL DE L'AG	p. 32
9 - ORGANISATION DU CG 2017	p. 34
9.1. Durée du Chapitre.....	p. 34
9.2. Premier jour du Chapitre	p. 34
9.3. Jours libres	p. 35
9.4. Evaluations durant le Chapitre	p. 35
9.5. Liturgie	p. 35
9.6. Invités	p. 36
9.7. Personnel	p. 38
9.8. Améliorations du fonctionnement du Chapitre.....	p. 39
CONSEIL PLÉNIER DE L'ABBÉ GENERAL.....	p. 41
10 - MARIJA ZVIJEZDA	p. 41
11 - TIBHIRINE	p. 41
12 - PROPOSITION AU SUJET DE L'ELECTION DU/DE LA SECRETAIRE CENTR. DE LA FORM	p. 43
DIVERS.....	p. 44
13 - SECRETAIRE CENTRALE POUR LA FORMATION	p. 44
Compte rendu des activités	p. 44
Mandat de sœur Marie	p. 44
14 - INFORMATIONS SUR DES MAISONS DE L'ORDRE	p. 44
Maisons Irlandaises de Moines.....	p. 44
Diepenveen	p. 44
Bela Vista	p. 44
CONCLUSION	p. 45
15 - Evaluation.....	p. 45
16 - Clôture de la Commission Centrale par l'AG	p. 46
ANNEXES	p. 47
I - Etude des Rapports de maisons 2014 (mod.).....	p. 47
II - Procédure régionale	p. 49
III - Le CG peut-il élire un Conseiller si son Supérieur n'est pas d'accord ? Réponse de D. Armand.....	p. 51
IV - Rapport de la Secrétaire Centrale pour la Formation	p. 52
V - Maisons Irlandaises de Moines	p. 55
VI - Diepenveen	p. 57